C.R.I.C. N° 61 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 10 janvier 2012

*Application de l’art. 151, du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux..... 4

Identification des personnes à auditionner dans le cadre de l'examen de la problématique des clusters et des pôles de compétitivité

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Mmes Zrihen, Goffinet..... 4

Identification des thèmes de travail avec les commissions du Parlement flamand et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Kapompolé, Simonis, MM. Bolland, Noiret, Jeholet..... 5

Rapports d'activités 2009 et 2010 de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW)..... 7

Désignation d'un rapporteur..... 8

Audition de M. Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW

Orateurs : Mme la Présidente, M. Vanderijst..... 8

Echange de vues

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Noiret, Mmes Kapompolé, Goffinet, M. Vanderijst..... 13

Confiance au rapporteur..... 22

Questions orales..... 22

Question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le projet d'alternance pour l'organisation du Grand-prix de Formule 1 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 22

Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les Jardins d'Annevoie »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 26

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le licenciement du directeur du centre de recherche d'ArcelorMittal »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. le Président, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 28

Question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites de la reprise de Durobor »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Zrihen, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 30

Question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le rapport de Deloitte concernant la disparition des surfaces commerciales en centre-ville »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles 31

Liste des intervenants..... 34

Abréviations courantes..... 35

Présidence de Mme Chantal Bertouille, Présidente.

- La séance est ouverte à 9 heures 13 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous adresse, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour une année importante — toutes les années sont importantes — et, surtout, une bonne santé pour pouvoir travailler au mieux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – La question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles sur «le renforcement du lien économique avec l'Allemagne» est retirée.

IDENTIFICATION DES PERSONNES À AUDITIONNER DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA PROBLÉMATIQUE DES CLUSTERS ET DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'identification des personnes à auditionner dans le cadre de l'examen de la problématique des clusters et des pôles de compétitivité.

Je vous propose de joindre aux auditions que nous avions décidées le rapport annuel 2009 et 2010 quant à l'exécution du décret du 18 janvier 2007 relatif au soutien et au développement des réseaux d'entreprises aux clusters qui se trouve dans l'arriéré de notre commission. Je pense que c'est la première chose que l'on peut faire.

En termes de personnes à auditionner, j'avais reçu une proposition de M. Kubla d'inviter M. Vincent Reuter, de l'UWE et M. Jean Stéphenne. Je suppose qu'il y en a d'autres.

Pour les clusters et pôles de compétitivité, j'avais comme proposition de peut-être inviter — on ne pourra peut-être pas tout faire en une fois — les présidents des six pôles. Je suppose que c'est la moindre des choses afin d'avoir une vision globale. On peut faire cela en plusieurs séances, il n'y a pas d'urgence à auditionner tout le monde dans quinze jours. On peut étaler sur deux ou trois séances en fonction des disponibilités des uns et des autres.

On pourrait peut-être penser à inviter le professeur Capron pour le domaine académique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je tiens tout d'abord à souhaiter une bonne année à chacun des membres.

Il paraîtrait anormal que le président du jury des pôles de compétitivités ne soit pas invité parce que c'est lui qui a présidé l'agrément des pôles, qui assure le suivi des pôles. Il faudrait peut-être commencer par lui.

Si vous invitez l'UWE, je pense qu'inviter les organisations représentatives des travailleurs est indispensable.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). – On proposerait également d'inviter M. Suinen, puisque je crois quand même qu'il a un rapport direct sur tout ce volet-là.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Alors, il faut inviter toutes les administrations.

Mme Zrihen (PS). – Il faut examiner la faisabilité, l'opportunité et l'efficacité des auditions.

Mme la Présidente. – On peut peut-être commencer par le président du jury, ensuite les six présidents des pôles, Vincent Reuter et les organisations représentatives des travailleurs. Je pense que nous pouvons procéder de cette manière dans un premier temps.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Il ne faut pas se limiter seulement à l'Union wallonne des Entreprises, l'AWEx est également concernée. Je pense qu'il faudrait au moins un représentant de l'AWEx et de l'UCM. Cela permettrait d'élargir le panel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Si vous invitez un fonctionnaire, je demande que toutes les administrations concernées soient associées. C'est tout ! Je n'exclus personne. Je demande que l'on tire les conséquences de ce que vous proposez. C'est tout.

Mme la Présidente. – Dans un premier temps, on peut peut-être auditionner le président du jury, les six présidents des pôles, l'Union wallonne des Entreprises et les organismes représentatifs des travailleurs.

Par la suite, on verra peut-être au fur et à mesure des auditions. Par conséquent, dans un premier temps, en deux ou trois séances et en fonction des disponibilités des uns et des autres pour ne pas charger la commission avec des auditions trop longues, je pense que nous pourrions être efficaces.

On propose cela dans un premier temps et on verra si on doit compléter la liste des personnes à auditionner en fonction de l'évolution de nos débats. On propose donc cela à la Conférence des présidents. Dans quinze jours, on pourra commencer en fonction de la disponibilité des uns et des autres.

IDENTIFICATION DES THÈMES DE TRAVAIL AVEC LES COMMISSIONS DU PARLEMENT FLAMAND ET DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Mme la Présidente. – Concernant ce point à l'ordre du jour, si j'ai bien entendu ce qui fut fait et dit hier dans les autres commissions, il a été renvoyé à la Conférence des présidents pour un examen plus approfondi de l'identification des thèmes.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompolé (PS). – En Commission du budget, on s'est tout de même fixé des thèmes pour démarrer, à savoir les métiers en pénurie, la mobilité transrégionale et la question de l'apprentissage des langues amenée par M. Noiret.

Il y a déjà une piste qui a été mise sur la table, sachant que des membres ont fait part de leur scepticisme, exactement comme cela avait été le cas ici, en Commission de l'économie.

La demande claire qui a été renvoyée à la Conférence des présidents, c'est la définition d'un cadre. Cela est repris de toute façon au niveau de l'article 58 du règlement. C'est la Conférence des présidents qui doit déterminer le cadre de travail de cette commission conjointe.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Ce que dit Mme Kapompolé est vrai. Cependant, il y a d'autres commissions qui se sont réunies hier, dont la Commission des affaires générales qui a également mis en évidence les difficultés pour certains membres — que je comprends tout à fait — de coprésider une commission avec des représentants du Vlaams belang.

Hormis le cadre, cela pose un problème plus politique, qu'il conviendrait d'aborder une nouvelle fois en Conférence des présidents afin de voir comment tout cela pourrait se structurer.

Mme la Présidente. – C'était bien dans ce sens-là que j'avais fait la proposition de renvoi en Conférence des présidents. Cela ne vous empêche pas, si vous avez des thèmes que vous souhaitez pointer en termes de fond, de les souligner.

La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Il me semble difficile d'identifier des thèmes, si on ne sait pas comment et dans quel but on va parler.

Appliquons le règlement. L'article 58 précise qu'il faut d'abord que la Conférence des présidents établisse le règlement d'ordre intérieur de fonctionnement des commissions, de commun accord avec les autres parlements concernés, bien entendu.

Quand on saura exactement comment on est amené à travailler, la nature des thèmes qu'on pourra y amener sera influencée par la manière dont on travaille.

Appliquons le règlement !

Mme la Présidente. – C'est tout à fait logique.

La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). – Je ne vais certainement pas m'exprimer de manière contradictoire par rapport à ce qui vient d'être dit.

Je voudrais peut-être rappeler les éléments de contexte.

La première chose est qu'il faut se souvenir qu'il s'agit d'une invitation un peu formelle et un peu

vague, dirais-je. Elle est lancée par le Président du Parlement flamand au Parlement wallon afin de tenir un certain nombre de travaux en commun. A priori, personne ne s'y oppose. Simplement, la réponse de la Présidente du Parlement wallon a été : pourquoi pas, mais en impliquant l'ensemble des parlements régionaux, c'est-à-dire en n'oubliant pas nos amis bruxellois. Cela a été accepté par le Président du Parlement flamand.

Il faudrait que, dans notre réponse en tout cas, nous ne confondions pas les éléments de forme et de fond. Sur la forme, quelles sont les modalités ? Quelles sont les manières de faire ? Pour la question du fond, est-il pertinent que des parlementaires de régions différentes au sein de l'espace fédéral Belgique, dont on sait qu'il est en train d'évoluer fortement avec un apport de compétences aux différentes régions, mènent des travaux d'un commun accord ?

J'entends bien la question du Vlaams belang. C'est effectivement un vrai problème, mais qui ne doit pas non plus entraîner une invalidation d'un autre parlement. Soyons aussi extrêmement attentifs à cette question de respect d'un parlement démocratiquement élu même si, effectivement, à l'intérieur de ce parlement, — et ça nous pose à tous un sérieux problème — il y a des gens qui ne sont pas des démocrates. Soyons très clairs là-dessus !

Je voudrais qu'il y ait, dans la manière dont on formalise les choses et dans la manière dont nous construisons la réponse tel que nous le faisons pour l'instant, une distinction de l'enjeu politique pertinent ou pas de parlements qui se rencontrent et des modalités plus formelles que l'on donne à la manière dont on travaille.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – J'entends bien. Cependant, jusqu'à présent, on ne nous a demandé notre avis ni sur l'un, ni sur l'autre.

Ce n'est pas à la présidente du parlement, avec tout le respect que l'on peut avoir pour la fonction, de décider seule sur le fond.

M. Noiret (Ecolo). – C'est pour cette raison que l'on nous demande notre avis.

M. Bolland (PS). – Non ! On ne nous demande pas notre avis, on nous demande des thèmes.

On ne nous demande pas de voir s'il est opportun politiquement de discuter avec d'autres parlements dans un cadre formalisé. On ne nous a pas demandé cela !

Effectivement, je rejoins tout à fait notre collègue M. Noiret. Ici, il y a tout d'abord une remarque de forme. Il faut faire les choses dans les formes mais on doit pouvoir s'exprimer sur le fond.

Dans la vie, il y a de temps en temps des problèmes. Ils sont faits pour être solutionnés. Au niveau du fonctionnement du parlement, il y a la problématique des décisions qui sont prises par la gestion du parlement. Ce n'est pas une question de personne, j'englobe le Bureau devant lequel les parlementaires se trouvent pieds et poings liés et n'ont aucun mot à dire. Ça ne va pas !

À un moment donné, on peut comprendre qu'il y ait des contraintes de gestion. Cependant, voilà encore une situation où, que ce soit dans la presse où ailleurs, des positions sont prises au nom du parlement et pour lesquelles les parlementaires ne sont pas consultés.

Je vous rejoins tout à fait sur le fond, Monsieur Noiret. Cependant, pour ma part, je souhaite qu'il y ait un débat là-dessus. Effectivement, cela ne coule pas de source qu'il est sain d'avoir des discussions de cette nature-là.

Ici, je donne un avis personnel, pour qu'il n'y ait pas de confusion. Je ne veux pas être pris pieds et poings liés dans cette problématique. Je trouve qu'il y a un petit aspect démagogique tout de même. Avec tout le respect qu'on doit à la fonction de Président du Parlement flamand, cela a été suggéré par M. Peumans. L'aspect démagogique réside dans le fait de faire croire que, finalement, en Belgique, tout le monde s'entend bien : allons-y gaiement pour aller dans le certain sens de l'opinion publique. On ne m'aura pas dans ce jeu-là !

Ici, sur le fond, qu'il y ait effectivement un débat au parlement sur l'opportunité de telles réunions !

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). – Il n'y a pas de débat entre nous là-dessus. Il faut être très clair. Il y a simplement cette volonté que je viens d'exprimer. Il faut clarifier les niveaux des discussions. En effet, je pense qu'on a tous intérêt à cela afin de, précisément, clarifier l'enjeu et ce que l'on va faire. Quels sont les objectifs que l'on poursuit ?

Je pense que la réponse de principe général qui a été donnée par la présidente de notre parlement n'est pas contestée à ce niveau-là.

Ce qui est important en tout cas, - et je le redis, et je peux être tout à fait d'accord avec l'intervention de notre collègue M. Bolland -, c'est la pertinence ou non de telles réunions. Je l'ai dit tout à l'heure : la pertinence, à un moment donné, doit pouvoir être définie.

Hier, en Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, il nous

semblait qu'un certain nombre de points devraient être débattus et il y avait une pertinence.

C'est pour cela que la question de la formalité des choses ne s'est pas posée, mais plutôt du fond. J'ai aussi abordé la question des aéroports et d'échange de bonnes pratiques. En effet, dans ce secteur, un certain nombre de difficultés existent avec la Communauté flamande. C'est bien parce que, dans notre chef, on ne considère pas que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes entre nos régions que ce type de sujet est abordé.

Là-dessus, je pense qu'on est bien tous d'accord. Ce qui compte aujourd'hui, c'est de pouvoir faire la distinction entre la forme et le fond et de savoir où l'on va.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je suis intéressé d'entendre M. Noiret aujourd'hui. En effet, j'étais dans la même commission que lui hier et, dès le début, je me suis interrogé par rapport à ce point de l'ordre du jour.

Je suis vraiment ravi d'entendre M. Bolland, parce que je partage à 100 % son point de vue. Quel est l'intérêt et l'opportunité de ces débats ? S'il y a intérêt et opportunité, il faut le faire dans un cadre précis. Il faut en discuter de façon générale au sein de ce parlement, pas commission par commission.

Hier, ce qui a été proposé dans la Commission du budget, c'était des points à l'ordre du jour. Pour ma part, je l'ai dit d'emblée et je l'ai répété, j'étais terriblement sceptique par rapport à cela. J'ai donc demandé — la présidente est là — de pouvoir relayer cette demande en Conférence des présidents. Il faut, en toute sérénité, voir si, oui ou non, il y a un intérêt. Le seul intérêt qu'on ait, pour le moment, est d'avoir reçu une demande du côté flamand, et qu'il faut quand même pouvoir y répondre.

Moi, je ne suis évidemment pas de cet avis-là ! Je partage tout à fait l'analyse de M. Bolland sur le sujet. Je ne vois pas pourquoi, parce que les Flamands ont décidé de mettre certains points qu'ils souhaitaient dans les différentes commissions à l'ordre du jour, il faut répondre au dictat de nos collègues flamands.

Je pense que, plutôt que d'en discuter longuement aujourd'hui en commission, il faut vraiment en discuter à nouveau au Bureau ou en Conférence des présidents.

Je rejoins aussi M. Bolland sur un point. Il ne faut pas confisquer ce débat à l'ensemble des parlementaires. Que l'on trouve un moyen de pouvoir en discuter tous ensemble ! Je ne vois pas pourquoi on en discuterait seulement au Bureau ou en Conférence des présidents. Il s'agit d'un débat que nous devons avoir avec l'ensemble des parlementaires.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Je souhaiterais juste ajouter que ce point n'a sans doute pas fait l'objet d'un débat suffisamment développé en Conférence des présidents. C'est peut-être lié à la période ou au fait qu'il est arrivé à la suite de la rencontre entre la présidente et le Président du Parlement flamand.

La proposition que je faisais en tout début de séance, était que cela revienne pour le moins en Conférence des présidents afin d'examiner comment on peut structurer un débat plus large. Cela me paraît plus que nécessaire. Peut-être n'y a-il pas eu non plus, dans chacun des groupes, les informations suffisantes et nécessaires.

Mme la Présidente. – Je pense que la boucle est bouclée.

Nous renvoyons ce point à la Conférence des présidents avec une demande d'examen plus approfondi quant à la forme, le fond et l'opportunité de réaliser ces réunions conjointes.

Je pense qu'il faut vraiment approfondir cette demande.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2009 ET 2010 DE LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (SRIW)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports d'activités 2009 et 2010 de la Société régionale d'investissement (SRIW). Ce point avait déjà été profilé il y a déjà plusieurs mois. Nous l'avions reporté, étant donné que le rapport 2010 n'était pas formellement arrivé au parlement.

Je remercie vraiment le Président du Comité de direction, M. Olivier Vanderijst, d'avoir accepté notre demande.

Merci, en tout cas, de vous plier à cet exercice de présentation de rapport d'activités et de débat en commission.

Je vous présente également mes meilleurs vœux pour l'année 2012.

On vous recevra certainement dans le cadre de l'examen du rapport d'activités 2011. Je pense toutefois que vous ne ferez pas l'impasse sur certains points développés dans le rapport 2011, puisqu'on est déjà en 2012. C'est toujours un peu difficile comme exercice.

Merci pour votre disponibilité.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Audition de M. Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW

Mme la Présidente. – La parole est à M. Vanderijst.

M. Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW. – Je vous remercie, Madame la Présidente, de me laisser présenter ces rapports annuels.

À l'occasion de la présentation de ces deux rapports annuels, j'en profiterai pour les resituer de manière un peu plus large dans la philosophie globale d'intervention de la SRIW, ses moyens d'action, ses critères d'intervention, ses modalités d'intervention et, en quelque sorte, ses objectifs généraux de soutien à l'économie wallonne.

La SRIW est une société anonyme soumise au code des sociétés et détenue plus que majoritairement par la Région wallonne — qui en détient 98,6 % — et par Dexia Banque Belgique — qui a une participation minoritaire de 1,4 %.

Les registres d'interventions de la SRIW sont doubles. Elle investit sur ses fonds, c'est-à-dire qu'elle mobilise son patrimoine. Ses décisions relèvent de la responsabilité de son conseil d'administration. La SRIW peut aussi intervenir en mission déléguée. Les missions déléguées sont des missions décidées par le gouvernement, financées par le gouvernement, qui ne sont pas dans le bilan, qui ne sont pas les comptes de résultat de la SRIW et pour lesquels la SRIW joue en quelque sorte le rôle d'opérateur technique de soutien technique du gouvernement. Ces missions déléguées ne sont pas évoquées non plus, si ce n'est incidemment dans le rapport annuel. Ce sont cependant parfois des missions ou des participations qui sont importantes, tant en termes économiques qu'en termes politiques. C'est, par exemple, en missions déléguées que des filiales spécialisées de la SRIW détiennent les participations de la Région wallonne en FN-Herstal — participation de 100 % -, en SONACA — une participation d'un peu plus de 90 % -, en Techspace Aero — une participation d'une trentaine de pour cent. C'est également en missions déléguées qu'ont été effectuées, à l'hiver 2008-2009, les participations de la Région wallonne en Dexia-Holding et en Ethias-Finances.

Ici, je me concentrerai plus sur les missions en fonds propres qui sont celles qui relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la SRIW. Il est composé de douze membres : onze membres désignés par le Gouvernement wallon en application des décrets — administrateurs publics et autres qui pourvoient à la représentation de l'ensemble des partis démocratiques — et un membre désigné par l'actionnaire minoritaire, qui est donc la banque Dexia. À côté de ce conseil d'administration, il y a un comité de direction que j'ai l'honneur de présider, de quatre personnes statutairement et qui, pour le moment, est effectivement composé de trois personnes.

Voilà un petit peu la carte d'identité de la SRIW.

Quels sont ses moyens disponibles ?

Elle dispose de fonds propres de 603 millions. Quand on globalise avec les fonds propres des filiales via une consolidation restreinte, on arrive à des fonds propres de 700 millions.

D'où viennent ces fonds propres ? Pour partie, d'apports de l'actionnaire, d'apports en espèces d'abord, d'apports en nature ensuite. L'actionnaire, la Région wallonne, a apporté à la SRIW un certain nombre de participations dans des sociétés qui sont des sociétés qui étaient des missions déléguées, des sociétés qui s'étaient redressées et qui ont été apportées à ce moment-là en nature par la Région wallonne au capital de la SRIW. Pour partie aussi, les fonds propres proviennent du bénéfice généré au cours des 31 années de fonctionnement de la SRIW et non distribués. On peut voir que c'est à peu près moitié-moitié. Je vois d'ailleurs que l'ensemble de la diapositive n'apparaît pas, mais on peut dire que le bénéfice généré en 31 ans par la SRIW est aux alentours de 675 millions d'euros. On peut même ajouter cent millions qui ont été générés par les filiales et qui ne sont pas remontés. Sur ces 675 millions, ou plutôt 775 millions d'euros, 417 millions sont remontés vers l'actionnaire. On sait que, depuis 2004, la SRIW sert un dividende annuel de 15 millions d'euros pour contribuer au financement du Plan Marshall et qu'en 2009, la SRIW, via une réduction de capital, a fait remonter, dans une intervention unique, 150 millions d'euros vers l'actionnaire pour justement contribuer au financement des interventions en Dexia et en Ethias.

En résumé, ce sont 700 millions en fonds propres : la moitié sont des capitaux, des apports en nature qui ont été mis par l'actionnaire, l'autre moitié sont des bénéfices qui ont été générés par l'activité propre et qui n'ont pas été distribués.

Que fait-on de ces moyens ?

Le cœur de métier de la SRIW, c'est évidemment le financement d'entreprises.

Quel type de financement ? Essentiellement ce qu'on appelle un financement de « haut de bilan »,

c'est-à-dire un financement en capital ou un financement en prêts subordonnés.

Qu'est-ce qu'un prêt subordonné ? C'est en fait un prêt qui commence à être remboursé quand l'ensemble des autres prêts ont été totalement remboursés. Quand il y a plusieurs banques qui font des prêts, ces prêts sont en général concurrents. Si jamais la société a un problème, tombe en faillite ou en liquidation, les divers prêteurs sont remboursés au marc le franc. Un prêt subordonné est en fait un prêt dont le remboursement commence quand les autres prêts ont été totalement remboursés. C'est pour cela qu'on assimile souvent les prêts subordonnés à des fonds propres puisque le prêteur subordonné supporte quelque part un risque d'actionnaire.

Qui dit risques supérieurs à un prêteur habituel implique aussi une rémunération un peu supérieure à celle d'un prêteur habituel. Cela peut prendre plusieurs modalités.

Le prêt peut être converti, ou assorti de warrants, ce qui veut dire que, si la société se développe bien, à un certain moment, la SRIW peut convertir son prêt en capital à un prix prédéterminé et à un prix qui est fonction de la valeur de la société au moment où le prêt a été octroyé. Cela permet donc au prêteur de bénéficier d'une partie de la plus-value générée entre autres par son financement.

Autre possibilité de prêt subordonné, c'est ce qu'on appelle le prêt participatif. C'est un petit peu le contraire de ce que font les banques, puisqu'on sait que le taux d'intérêt bancaire est fonction du risque et que mieux va une société, plus le taux d'intérêt est faible et plus la société est en difficulté, plus le taux d'intérêt est élevé. C'est d'ailleurs la même chose pour les états.

Le prêt participatif prend un peu l'approche contraire. Dès le moment où il y a un risque d'actionnaire, on estime que la SRIW, le prêteur, doit bénéficier également en partie de la plus-value dont bénéficie l'actionnaire si les choses vont bien. Si le *business plan* est respecté, si divers *milestones* sont respectés, si l'entreprise se développe donc conformément au plan qui a été entré quand le prêt a été octroyé, à ce moment-là, le taux d'intérêt du prêt peut légèrement augmenter, de l'ordre de 0,5 % ou de 1 %.

La caractéristique de ces prêts subordonnés, c'est qu'ils permettent un effet de levier. Ils permettent de débloquer un financement bancaire dès le moment où ils ne viennent pas en concurrence en cas de problème avec le financement bancaire, mais après.

La SRIW n'a pas de modalité d'intervention standardisée. Je ne dis pas qu'on fait de la haute couture parce que ce serait certainement prétentieux, mais on fait en tout cas du sur mesure. On essaie d'avoir des modalités d'intervention qui sont le plus possible adaptées à la fois au souhait de l'entreprise, au plan de développement de l'entreprise, au souhait du management, aux possibilités des autres actionnaires.

Quels sont les montants investis par dossier ?

Je dirais que les montants investis varient globalement entre un et 35 millions, en fonction évidemment aussi de la taille de l'entreprise. Il y a cependant deux exceptions. Il y a deux filiales dans lesquelles les montants investis sont nettement inférieurs, dans lesquelles les modalités d'intervention aussi sont un peu spécifiques. Ce sont la filiale SOWECSOM qui s'occupe de l'économie sociale — je pense d'ailleurs qu'on est venu faire une présentation en cette commission de son activité où là, par nature, les montants investis sont beaucoup moins importants — et la filiale qui finance des projets agro-alimentaires ou de transformation agricole où les montants investis sont inférieurs à 400 000 euros.

Quand on dit « fourchette des montants investis entre 1 et 35 millions », on peut dire que la valeur moyenne est de cinq millions pour les dossiers supérieurs à un million. La valeur médiane est de trois millions. La valeur moyenne est supérieure à la valeur médiane. Cela veut dire qu'il y a quelques dossiers très importants. La majorité de nos interventions se situe entre deux et sept millions d'euros.

Autre caractéristique de nos modalités d'intervention, c'est le fait que la SRIW intervient chaque fois de manière minoritaire. Quand elle est en capital, forcément, elle prend une part minoritaire du capital en général et de chaque tour de table en particulier. Quand elle est en prêt, elle participe généralement à un tour de financement auquel participent également d'autres créanciers, que ce soient des créanciers bancaires ou que ce soient les actionnaires.

En ce qui concerne les critères d'intervention, je dirais d'abord que la SRIW est une société d'investissement généraliste. Il n'y a pas de secteur exclu, à l'exception peut-être de la sidérurgie qui relève plus spécifiquement de la SOGEPA.

Pourquoi cette politique d'investissement un peu atypique ? On estime que le tissu socio-économique wallon est vivace, dynamique, tonique, mais pas encore au point qu'on puisse refuser des dossiers intéressants ou des projets rentables sous prétexte qu'ils ne font pas partie de certains secteurs prioritaires.

Je vais prendre un exemple pour illustrer ce propos. C'est le secteur de la pâte à papier. Au niveau mondial, le secteur du papier n'est sûrement pas un secteur d'avenir. C'est un secteur qui est

plutôt en stagnation, voire même en léger tassement, puisque le développement des modes électroniques de communication induit forcément une baisse de la demande de papier. Cependant, il y a quelques gros acteurs en Région wallonne, comme Idem Papers ou Burgo Ardennes. Quand une société comme Burgo Ardennes, qui emploie encore 650 personnes, vient nous demander de financer un investissement de cogénération pour réduire ses coûts énergétiques, on estime que, même si ce n'est pas le secteur prioritaire pour l'avenir wallon, si le dossier est rentable, on doit l'examiner. C'est en ce sens qu'on est donc un investisseur généraliste.

Quels sont plus précisément les critères ?

C'est d'abord le critère de rentabilité. La SRIW ne fait pas de subvention, elle fait de l'investissement. Qui dit investissement dit récupération d'investissement et dit retour sur investissement.

La SRIW ne reçoit pas de subvention. Elle doit donc couvrir ses frais de fonctionnement. Elle doit également servir, depuis 2004, un dividende de 15 millions à la Région wallonne. Il faut donc qu'elle dégage des revenus. Il faut dès lors que les investissements qu'elle effectue soient globalement rentables. Cela veut dire que, au départ, chaque investissement est supposé être rentable. Il y a des analyses serrées, des *business plans*. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais d'accident, mais c'est un critère a priori d'intervention.

Second critère d'intervention, c'est évidemment la présence en Wallonie. Je le signale, parce que ce n'est pas le cas de tous les fonds d'investissement. On sait qu'à ses débuts, la GIMV avait des modes de fonctionnement proches de ceux de la SRIW, mais elle a aujourd'hui évolué différemment, puisqu'elle intervient aussi aujourd'hui dans des sociétés qui n'ont aucun facteur de rattachement avec la Flandre. Elle prend, par exemple, des participations dans des centres d'appel en Pologne. Pour la SRIW, il faut un facteur de rattachement à la Wallonie : un siège social ou un siège d'activité en Wallonie ; il faut une création, du moins un maintien d'emplois ou de valeur ajoutée en Wallonie. Cela signifie qu'on peut financer des investissements. Évidemment, c'est un peu l'intervention emblématique : on finance un nouvel investissement qui génère de l'emploi, de la valeur ajoutée. On peut financer des besoins en fonds de roulement. Dès le moment où une entreprise est en croissance, elle a souvent des besoins en fonds de roulement supplémentaires. On peut financer une expansion, une croissance externe, une expansion internationale. On sait aussi que les sociétés wallonnes ne se développeront que si elles sont plus présentes à l'international.

Cela signifie exporter, créer des filiales à l'étranger, des filiales de commercialisation — même des filiales de production à l'étranger -, adresser de nouveaux marchés.

On peut intervenir même dans la création de filiales de production à l'étranger. La limite de notre intervention, c'est qu'il faut évidemment que ces filiales de production à l'étranger visent de nouveaux marchés. On n'interviendrait pas si la filiale de production reprenait une production antérieurement effectuée en Wallonie : d'accord pour financer le développement à l'étranger quand il s'agit d'une expansion, pas quand il s'agit d'une délocalisation.

On peut aussi intervenir dans le financement de transmission d'entreprises. C'est un modèle d'intervention différent : quand on finance une transmission, l'argent qu'on investit ne bénéficie pas à l'entreprise — il va vers l'ancien actionnaire, vers le vendeur -, mais on sait qu'aujourd'hui la transmission d'entreprises est un défi puisque le baby-boom de l'après-guerre génère des éléments en matière de pension, mais aussi une situation importante en matière de transmission d'entreprises. Il y avait d'ailleurs encore hier une carte blanche à ce sujet d'Éric Mestdagh dans *Le Soir*. Permettre, faciliter les transmissions d'entreprises constitue certainement aujourd'hui un défi pour l'économie wallonne et la SRIW, en qualité d'outils de financement, souhaite participer à rencontrer ce défi.

Autre critère, c'est que la SRIW prenne systématiquement une participation de type minoritaire. Essentiellement pour deux raisons : tout d'abord, on est un investisseur généraliste. Si on est administrateur actif, on considère que la gestion quotidienne de l'entreprise relève plutôt de l'actionnaire majoritaire. On est un actionnaire minoritaire généraliste et on essaie d'avoir des partenaires actionnaires majoritaires qui sont, eux, des industriels ou des financiers spécialistes du secteur. Ensuite, quand un dossier d'investissement nous est soumis, nous faisons évidemment notre propre *assessment* du risque. Mais une confirmation que le risque est bon est évidemment le fait que d'autres partenaires sont prêts à prendre le même risque d'une manière au moins aussi importante que nous.

Relevons encore l'intervention d'un million d'euros minimum — à l'exception, je l'ai dit, des deux filiales agro-alimentaires et d'économie sociale que j'ai citées – puisqu'on considère qu'en dessous d'un million, il s'agit du champ d'activité exclusif des *invests*. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas intervenir à côté des *invests*, quand les *invests* sont arrivés au maximum de leur intervention ou quand ils souhaitent partager un risque. Il y a parfois, pour des PME ou des entreprises, des *spin-off*, des tours de table de six à huit millions dans lesquels on peut alors investir côte à côte, étant entendu que l'intervention de la SRIW est de minimum un million, du moins pour les premières interventions.

Il y a aussi le critère de liquidité. Contrairement à d'autres fonds d'investissement, la SRIW n'a pas de durée d'intervention maximum. Quand on intervient dans une entreprise, ce n'est pas nécessairement pour sortir après cinq ans, on ne souhaite cependant pas non plus être investi dans une entreprise pour «les siècles des siècles». Et donc, quand on investit dans des *spin-off* pour lesquelles il y a une multiplicité d'investisseurs, le sort des investisseurs est évidemment lié et la sortie se fait par mise en bourse — bien que c'est de plus en plus difficile, ces derniers temps — ou par adossement auprès d'un major du secteur. Quand on investit dans une entreprise familiale, à ce moment-là, la situation est différente: souvent, l'actionnaire familial garde de 75% à 80% et la SRIW participe à 20% à 25% du capital. On sait alors que cette participation est quasiment invendable, sauf à être rachetée par l'actionnaire majoritaire. À ce moment, au moment de notre entrée, on prévoit le plus souvent ce qu'on appelle des options de vente et d'achat, c'est-à-dire que l'actionnaire majoritaire a la possibilité de racheter la SRIW après, par exemple, cinq ans, et la SRIW a la possibilité de demander à être rachetée après, par exemple, sept ans. Cela ne veut pas dire nécessairement qu'on va exercer cette option après sept ans — si après sept ans, il y a une volonté commune de poursuivre ensemble, on peut prolonger la validité de l'option — mais cela donne une liquidité théorique et permet à la SRIW si, à un moment donné, il n'y a plus de souhait de poursuivre ensemble, de sortir de l'entreprise et de réinvestir l'argent ainsi récupéré dans d'autres dossiers.

Comment les dossiers arrivent-ils? C'est aussi parfois une demande qui nous est adressée. La plupart des dossiers arrivent sur demande de l'entreprise, que ce soit une demande directe de l'entreprise ou par l'intermédiaire des prescripteurs de dossiers — les *invests*, les banques. Parfois, une entreprise demande un prêt supplémentaire à une banque; la banque estime que les fonds propres de la société sont un peu faibles pour justifier un endettement supplémentaire et la banque peut ainsi suggérer à l'entreprise de renforcer ses fonds propres, par exemple, en faisant appel à la SRIW. Il y a aussi des investisseurs privés qui essaient de boucler des tours de table pour des entreprises et qui nous contactent. Cela peut aussi se faire par le biais de fédérations professionnelles. Depuis quelques mois, on fait aussi de la prospection plus proactive: on prend contact d'initiative avec certaines entreprises qui nous paraissent avoir un potentiel de croissance, des entreprises qui nous sont renseignées par les *invests*, des entreprises actives aussi des pôles de compétitivité pour leur présenter nos possibilités d'intervention. Généralement, cela ne débouche pas immédiatement sur une demande d'intervention. C'est plus une action à long terme pour faire connaître à un nombre toujours plus important d'entreprises nos possibilités d'intervention.

Une fois que le dossier est introduit, il est instruit par un de nos analystes. Le comité de direction fait ensuite une proposition au conseil d'administration, à la fois sur le montant et les conditions de l'intervention. Cela peut aller assez vite dès le moment où les dossiers sont complets, puisque le conseil d'administration se réunit une fois par mois, à l'exception du mois d'août.

J'en viens à quelques exemples d'intervention tirés des rapports. J'ai voulu prendre des exemples montrant la diversité de nos modes d'intervention.

Premier exemple, Carmeuse, entreprise à capitaux wallons, mais entreprise à rayonnement mondial puisque, vous le savez, le secteur de la chaux a cette particularité que les deux acteurs mondiaux principaux sont wallons, c'est Lhoist et Carmeuse. On peut se demander si une entreprise du gabarit de Carmeuse a besoin de la SRIW. En 2009, en pleine crise financière, Carmeuse a dû restructurer son financement, son endettement — il y avait notamment une banque, la Royal Bank of Scotland, qui se retirait à ce moment-là d'Europe continentale pour se recentrer sur le Royaume-Uni. Carmeuse a fait appel à nous et on a réalisé un prêt subordonné de 35 millions d'euros. Je l'ai évoqué, les prêts subordonnés permettent un effet de levier sur les prêts bancaires, ce qui a aussi permis de contribuer à un nouveau plan d'investissement de Carmeuse.

Autre exemple, AGC est une multinationale japonaise — c'est en fait l'ancien Glaverbel qui a été repris par le groupe japonais Asahi Glass. On a fait là un prêt pour contribuer au financement d'un plan d'investissements. Là, c'est plus donner des outils au management local pour défendre auprès de sa direction multinationale des investissements en Wallonie. Quand le management local va défendre des investissements, il évoque les terrains disponibles, les aides à l'investissement. Cela peut parfois être un plus de pouvoir évoquer des financements possibles.

Autre exemple, la société XDC est en pleine croissance, c'est une *spin-out* de EVS. Nous sommes intervenus aux cotés de la GIMV — même si nos critères d'intervention sont parfois différents, on peut investir avec eux. On est intervenu pour financer le développement de l'entreprise.

Autre exemple, c'est l'entreprise Joskin, société de production de matériel agricole, bien connue et implantée en région liégeoise. Cette entreprise a connu une forte croissance: elle est passée, en une dizaine d'années, de 10 à 700 personnes employées. On a consenti à cette entreprise un prêt pour financer un plan d'investissements à la fois en Belgique et en Pologne — puisque c'est une de ces entreprises dont le développement est tel qu'elle a à la fois développé sa production en Belgique mais

également à l'étranger, notamment pour adresser le marché des pays de l'est et aussi parce que c'est une entreprise qui a de forts besoins en termes de professionnels de soudure et que c'est parfois difficile de trouver les personnes qualifiées en Belgique tandis que la Pologne a une facilité à cet égard. Cette entreprise a voulu garder son caractère familial ; elle n'a pas souhaité dans un premier temps qu'on rentre dans le capital. On apprend ainsi par après à se connaître, peut-être que, dans un deuxième temps, on aura un autre mode d'intervention.

On est aussi très actif dans le secteur des *spin-off*. On est présent dans l'entreprise Promethera — dans les *spin-off*, on est toujours en capital — qui est une entreprise active en thérapie cellulaire. Promethera, c'est la thérapie cellulaire pour le traitement des pathologies hépatiques. On est là présent à côté du fonds d'investissement Vesalius.

On est présent dans l'entreprise Nanocyl qui fait des nanotubes de carbone à Sambreville. Là, les co-actionnaires sont notamment CNP, Bois sauvage et Jean Stéphenne à titre personnel. C'est un modèle de développement assez particulier, puisque l'entreprise Nanocyl fait des nanotubes de carbone, mais en fait, c'est un nouveau marché et on doit donc trouver des nouvelles utilisations. Non seulement l'entreprise doit fabriquer le produit, mais également développer avec les clients potentiels, de nouvelles utilisations.

Autre exemple : la société Xylowatt active dans la gazéification de bois pollué. On est là avec la SFPI notamment, ce qui montre la diversité de nos co-investisseurs.

On est actif dans l'entreprise Floridienne à la fois au niveau du holding et dans Floridienne Chimie. On a, entre autres, financé un gros plan d'investissements, puisque c'est une entreprise qui devait se moderniser ou mourir. Elle produisait des stabilisants pour PVC en plomb. On sait que ces stabilisants pour PVC en plomb sont interdits et elle a donc dû passer à un autre mode de fabrication qui sont les stabilisants PVC au cadmium zinc. On est actionnaire à la fois du holding et de Floridienne Chimie ; on a également fait divers prêts à Floridienne Chimie pour financer ce plan d'investissements.

On est prêteur dans la société Idem Papers. C'est une des sociétés que j'évoquais tout à l'heure. Elle est active dans le secteur du papier. C'est une entreprise qui dépendait d'une multinationale ArjoWiggins.

La multinationale n'a plus souhaité poursuivre l'exploitation. Elle a été reprise par des cadres MBO. Quand il y a un MBO, il s'agit souvent de cadres qui n'ont pas d'immenses possibilités de financement. On a donc ainsi contribué à financer la mise en place d'une cogénération pour réduire les coûts énergétiques.

Je vais encore prendre deux exemples, pour ne pas être trop long, puisqu'ils sont dans les rapports. De plus, sans diapositive, c'est plus compliqué. Nous sommes aussi présents, à côté de Belgacom, dans l'entreprise SoftKinetic qui est une entreprise qui fait de la reconnaissance visuelle. Si vous connaissez la Kinect de Microsoft, c'est un peu le même système de reconnaissance visuelle.

Enfin, pour prendre un exemple d'une plus petite participation de notre filiale agro-alimentaire ou de transformation agricole, on est au capital de l'entreprise Chanvr'Eco qui produit et commercialise des granulats isolants à base de chanvre naturel, produit en Wallonie. Je dirais qu'il s'agit aussi d'un défi, puisque c'est un nouveau produit pour lequel il n'y a qu'un très petit marché et pour lequel il faut trouver des utilisateurs. Il faut convaincre des entrepreneurs et des architectes d'utiliser ces produits.

Je n'ai pas cité l'entreprise Eryplast qui produit des palettes en plastique au départ de matériaux recyclés. Ce sont des palettes pour la logistique, à savoir pour les grandes surfaces.

Voilà quelques exemples qui montrent bien la multiplicité des secteurs et des partenaires avec lesquels on travaille.

Quels sont les chiffres globaux des interventions ? Quand je parle d'interventions, je parle d'argent sorti de la SRIW et investi dans les entreprises. Je ne parle pas de décisions mais d'argent réellement investi.

Ce sont des chiffres qui figurent dans les rapports. En 2009, nous sommes intervenus à hauteur de 160 millions d'euros. En 2010, on a fait un *cash out* d'environ 100 millions d'euros. En 2011, on a aussi investi une petite centaine de millions dans les entreprises. On me dira : « si vous sortez 100 millions d'euros par an, est-ce que vous n'arriverez pas à court de moyens ? ». Parallèlement à l'argent investi, il y a l'argent qui revient. Les prêts, lorsqu'ils sont octroyés, sont remboursés à un moment donné. D'un autre côté, il y a des participations qui, parfois, sont revendues.

On a aussi des *exits*. En 2009, nous sommes sortis de la société Henogen SA. En 2010, nous sommes, entre autres, sortis de la société Eurogentec SA dans le cadre de la prise de la majorité de cette société par les Japonais de Kaneka. En 2011, nous avons revendu nos participations de 11 % dans la société Magotteaux dans le cadre de la reprise de l'ensemble de cette société par le groupe chilien Sigdo.

Globalement, nous avons des participations à hauteur de quelque 500 millions d'euros, dont 85 millions d'euros de participations de plus de 90 %. Quand je parle de 500 millions d'euros, c'est la valeur comptable, fin 2010. Fin 2011, je pense que l'on sera à 530-540 millions d'euros. En effet, il y a eu des investissements mais aussi des désinvestissements.

On peut se demander quelle est la spécificité d'un outil public de financement.

Par rapport aux banques, je l'ai dit, on fait essentiellement du haut de bilan. C'est-à-dire que l'on prend un risque plus important que le risque des banques et que l'on permet un effet de levier par rapport au financement bancaire. Nous sommes un actionnaire constant : nous sommes un actionnaire qui suit le développement de l'entreprise. Quand on commence à être dans le capital d'une entreprise, généralement, on essaie de suivre son développement. D'autres actionnaires sont là au début et n'ont pas de moyens suffisants pour financer le développement de l'entreprise jusqu'au *break even*. En ce qui nous concerne, c'est un peu l'avantage, nous sommes un actionnaire qui a des moyens significatifs. On peut donc accompagner l'entreprise jusqu'à ce *break even*, étant entendu que, si plus personne n'y croit, il n'y a pas de raison pour que l'on soit les seuls à continuer de financer. Il faut évidemment que cela soit toujours dans le cadre de tours de table associant d'autres partenaires.

Par rapport aux fonds d'investissements, ils ont souvent un terme d'investissement limité de cinq ou sept ans. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas de terme très défini d'investissement. On peut donc accompagner des entreprises dans une stratégie à moyen et à long termes. Je dirais qu'un fonds d'investissement, généralement, est réticent vis-à-vis d'investissements d'une entreprise qui ne porteraient leurs fruits qu'à très long terme. En effet, ces investissements diminuent la valeur à court terme de l'entreprise et, par conséquent, diminuent la valeur de revente. La SRIW se situe plus dans une perspective de long et moyen termes.

On n'exige pas nécessairement une rentabilité à deux chiffres. Certains fonds d'investissements sont très sélectifs quant à la rentabilité potentielle de l'entreprise. Ces derniers n'investissent que si la valeur de l'entreprise peut doubler, par exemple — dans certains cas, la valeur de l'entreprise s'effondre, mais je dirais lorsqu'il y a une possibilité de doubler la valeur de l'entreprise. En ce qui nous concerne, quand l'entreprise a des perspectives de croissance modeste mais régulières, avec une certaine sécurité, on peut investir. C'est aussi une de nos spécificités.

Une autre de nos spécificités, c'est notre impartialité. On travaille avec l'ensemble des banques et, comme je l'ai évoqué au travers des exemples cités, on travaille avec une palette extrêmement large de co-actionnaires potentiels. En effet, on travaille tant avec la GIMV qu'avec la SFPI, les invests, les fonds d'investissements spécialisés comme Vesalius ou avec des partenaires privés comme le groupe actionnaire de Floridienne, CNP, Bois sauvage, le groupe Mestdagh aussi qui, dans le cadre de ses investissements de diversification, est avec nous dans des sociétés comme Quality Assistance.

Je ne vais pas être tellement plus long. J'ai essayé de recadrer les principaux éléments, à la fois en termes de moyens disponibles, de modalités d'interventions, de critères d'interventions et de spécificités, en prenant quelques chiffres macro-économiques et quelques exemples.

En guise de conclusion, on peut dire que la SRIW a aujourd'hui 31 ans. Elle a sans doute forgé sa légitimité comme outil public d'investissement. C'était la difficulté du début. Est-ce qu'un outil public « pouvait », surtout dans les années 1980, résister à des « pressions » globales, socio-économiques, pour financer des entreprises qui n'avaient manifestement pas d'avenir. Si la SRIW est toujours là 31 ans après, c'est que ce défi a été rencontré. Quand on voit les bénéfices qui ont été dégagés et les dividendes qui sont servis aux deux actionnaires, cela démontre que la SRIW a pu forger sa légitimité d'outil public d'investissement.

Il y a deux défis qu'elle doit rencontrer dans les années qui viennent. Le premier est de se faire mieux connaître, améliorer la communication, être plus prospective, de manière proactive, pour augmenter *deal flow*, augmenter encore le nombre des dossiers qui lui sont soumis. Le deuxième défi, au-delà du financement, au-delà de l'accompagnement que l'on donne déjà en termes financiers, est d'essayer, pour certaines entreprises particulières qui semblent avoir un beau potentiel de croissance, mais parfois peu exploité, de pouvoir leur donner un accompagnement stratégique qui va plus loin que le simple soutien financier. Ce soutien stratégique nécessiterait sans doute que l'on se spécialise ou que l'on fasse appel de manière plus systématique à des consultants extérieurs pour nous aider à apporter ce soutien stratégique pour les entreprises dont on pense qu'elles ont un potentiel de croissance inexploité.

Madame la Présidente, je ne serai pas plus long, pour laisser la place à l'éventuel débat.

Mme la Présidente. – Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. Vos défis sont importants dans le paysage de la Wallonie et votre existence, depuis 31 ans, prouve que vous avez une raison d'être au niveau de la région.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour votre présence et votre éclairage.

J'avais peut-être l'une ou l'autre question et réflexion.

D'abord, je souhaiterais vous demander une impression générale sur les perspectives économiques et sur la situation actuelle. Est-ce que, pour le moment, vous ressentez — c'est peut-être enfoncer une porte ouverte que de poser la question — un ralentissement des investissements ?

Le point suivant tient plus à la structure de la SRIW : le nombre de filiales. J'ai essayé, avec de brillantes notes de la part des collaborateurs, d'y voir clair.

Vous avez évoqué l'une ou l'autre de ces sociétés. J'ai toute une liste avec moi et on a un peu de mal à s'y retrouver. Ne m'en veuillez pas de poser la question comme cela. Je ne porte pas de jugement et je ne dis pas que, a priori, c'est inutile, compliqué, enchevêtré de différentes couches comme des lasagnes. Vous pouvez peut-être nous éclairer sur cette filiale et nous donner un aperçu plus concret, je ne vais pas dire sur la « nébuleuse », parce que cela serait déjà connoté. Cependant, sur la répartition de celle-ci, ne pensez-vous pas qu'il y aurait une possibilité de rationaliser ces outils financiers ? Est-ce que l'on ne pourrait pas rendre les choses davantage visibles ? Vous êtes peut-être tenu à un devoir de réserve en tant que tel mais est-ce que ce nombre de filiales n'est pas trop important ? Vous avez évoqué dans votre exposé : « Nous sommes des généralistes, il y a un secteur où l'on n'intervient pas : la sidérurgie, réservée à la SOGEPA ». En fonction de quels critères êtes-vous des généralistes spécialisés ou laissez-vous les spécialités aux autres ? Quelle est la particularité par rapport aux autres acteurs ? Des complémentarités peuvent-elles être trouvées ?

On a beaucoup parlé, dans cette commission, du litige entre la Région wallonne et l'ICN au sujet de la requalification des codes 8, des dépenses financières. La SRIW était particulièrement visée par cette requalification. Qu'en est-il exactement ?

Je voulais aussi vous poser une question relative à la FIWAPAC. Nous avons posé un certain nombre de questions dans le cadre du débat budgétaire sur la FIWAPAC et les participations de la Région dans Dexia, Ethias et SONACA. Cette filiale est en difficulté et nécessite des transferts pour faire face aux remboursements de ses emprunts. Pouvez-vous aussi nous faire un point sur la situation spécifique de cette filiale ?

J'avais aussi une question sur les relations entre la SRIW et la Caisse wallonne d'investissements. J'aurais souhaité que vous nous éclairiez également sur ce point.

Vous avez évoqué votre contribution au Plan Marshall et, notamment, par rapport à la SOFICO et la SOWAFINAL. La première est destinée à financer les investissements des pôles et l'autre l'équipement des zonings.

J'aimerais que vous expliquiez plus concrètement le tempo, la rapidité ou la relative lenteur. Vous aurez peut-être une autre vision sur la mise en œuvre des politiques.

Alors, quand je vous ai dit tout à l'heure que votre présence méritait d'être soulignée, c'est que, en fait, on a un peu l'impression que vous vous entourez d'un certain halo de discrétion et qu'on n'est pas toujours très au courant de ce que vous faites. Je ne veux pas dire que vous êtes la grande muette de la Région wallonne, parce que ce serait peut-être excessif. Certains sont peut-être plus au courant que d'autres mais, de façon générale, il y a peut-être un déficit de communication. Vous me répondrez peut-être que votre rôle n'est pas de communiquer.

Est-ce que cette discrétion est voulue, concertée ? Est-ce une façon de mettre au devant de la scène d'autres opérateurs et d'agir plus en background ? Je voulais connaître, dans cette veine-là, la manière dont vous instruisez les dossiers, dont vous travaillez. Vous l'avez un peu évoqué : les demandes sont étudiées par vos analystes. Cependant, y a-t-il, dans votre chef, une certaine proactivité ? En d'autres termes, vous contentez-vous d'être contacté par différents acteurs — vous en avez évoqué certains — ou y a-t-il, dans l'autre sens, une démarche plus proactive ?

Moi, il y a quelque chose qui m'a frappée. C'est quelque chose qui est dépourvu de fondement et vous me l'expliquerez. Vous avez parlé de 700 millions d'euros : 50 millions répartis et 350 millions, grosso modo, de bénéfices non distribués. À côté de cela, vous dites que, par exemple en 2009, en 2010, en 2011, on a investi 100 millions, grosso modo. Je souhaiterais mieux comprendre cette répartition et cette structure entre ces bénéfices. Vous allez me dire qu'il ne faut pas être cigale et qu'il faut garder des réserves. Cependant, n'est-ce pas l'indication d'une certaine frilosité ? Comment justifiez-vous la proportion des deux ? En même temps, vous dites « on retourne à notre actionnaire, on retourne les 15 millions ». J'aurais voulu comprendre votre politique, votre philosophie. Cela justifie-t-il d'une prudence ou d'une audace ? Parfois, on vous fait le reproche d'être un peu frileux.

J'aurais également voulu que vous parliez un petit peu plus de l'actionnaire Dexia. Où en est-on ?

Quelles sont les perspectives, les prospectives et les relations ?

J'ai posé la question à la FIWAPAC, mais j'avais aussi une question plus générique relative à Ethias, au Ministre de l'Economie, quant aux participations et la manière dont on allait pouvoir aider cette société. Peut-être allez-vous déjà pouvoir me donner un éclairage par rapport au dossier Ethias aujourd'hui.

Cela fait beaucoup de choses mais cela relève aussi de la curiosité par rapport — je vais reprendre mon expression de « grande muette » — à cette relative discrétion dont vous vous êtes entourés volontairement ou involontairement et par rapport à la répartition des rôles qui n'est pas toujours très claire, même pour des parlementaires wallons.

Mme la Présidente. – On va faire un tour de table avant que vous ne répondiez à l'ensemble des questions.

La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). – Tout d'abord, je pense qu'il faut se féliciter de votre présence — ma collègue l'a déjà fait — parce que, d'une part, l'outil que vous représentez aujourd'hui est important dans l'espace économique wallon et, d'autre part, il est un outil public, comme vous l'avez bien précisé, sur lequel, que ce soit le gouvernement ou le parlement de notre région, comptent beaucoup.

Vous avez évoqué vous même la notoriété ou la visibilité sans doute insuffisante de la SRIW. Ce n'est pas un constat nouveau. Cela fait un certain nombre d'années que ce constat a été fait et que certaines mesures ont été prises. Je me souviens avoir interrogé M. le Ministre, par exemple, sur les grandes conférences que vous organisez, désigné comme étant un instrument de notoriété. On sait bien aussi qu'il a été un peu décrié par d'aucuns récemment. Il y a parfois aussi un peu d'effet de manche et de mauvaise foi, on va dire, de la part de certains.

Ici, la question n'est évidemment pas de cet ordre-là. La question est de savoir si ce type d'outil est suffisant ? Est-ce que vous envisagez d'autres outils ? En effet, ce constat, nous sommes nombreux à le partager. Envisagez-vous un outil public avec des moyens importants et un dynamisme interne qu'il faut relever ?

Une difficulté existe en termes de répartition géographique sur le territoire. Sur ce sujet, je voudrais voir avec vous quelle est l'évolution à cet égard. Vous avez dit tout à l'heure : « on essaye de se faire mieux connaître de l'ensemble des acteurs avec lesquels nous travaillons ». Aujourd'hui, cela nécessite vraisemblablement une stratégie plus percutante dans un concert pas toujours facile sur le plan économique. Je souhaitais vous entendre sur cette question.

À mon sens — et je ne suis pas le seul à le penser -, une des difficultés d'une image forte de la SRIW est aussi liée à ses nombreuses filiales. Nous venons de l'évoquer. On peut entendre que certaines filiales ont été constituées sur des missions spécifiques. Certaines missions déléguées, par exemple, ont nécessité la mise en place de certaines filiales. Cependant, il n'empêche que, quand on sait — si je suis bien informé en tout cas — que le travail concret n'est pas nécessairement délégué à des filiales et que, si j'ai bien compris, certaines filiales n'ont même pas de personnel, on peut s'interroger sur la nécessité et la pertinence de ce mode d'organisation. Tout cela est mis en œuvre à l'intérieur même de la SRIW et on a une sorte d'équipe globalisée qui permet de faire le travail.

L'inconvénient est celui d'une image un peu floue. Ces types de mode d'organisation en filiales sont divers, répondent sans doute à des besoins spécifiques. Cependant, la technique utilisée est-elle la plus pertinente dans tous les cas ? Dans certains cas, je peux entendre que oui, mais la question reste posée. Il ne faut pas l'entendre en termes de reproche, mais plutôt comme un souci d'améliorer la pertinence et la notoriété de l'outil auquel nous accordons tous une grande importance ici.

À côté de cette filialisation, l'interrogation qui vient, pour nous, est celle de la stratégie en matière de développement durable. Vous ne vous étonnerez pas qu'un écologiste vous pose cette question. On a parfois l'impression que la question du développement durable est une question de filiales spécialisées en matière environnementale alors que, au fond, au contraire, la question du développement durable est une question transversale sur l'ensemble de notre mode économique.

On abordera après la question du court terme financier. Vous avez travaillé là-dessus en répondant à des questions. Cependant, on sait qu'un des grands défis aujourd'hui est la question prégnante d'une économie carbone dépendante du pétrole, des variations, de la rareté programmée et, de ce fait, de la nécessité d'opérer à une transition vers une économie plus libérée du pétrole. Vous l'avez évoqué d'ailleurs un petit peu (pas le pétrole) à travers le plomb sur la Floridienne. On sait que c'est un défi majeur pour nos économies aujourd'hui. Cette transversalité de la question du développement durable, aujourd'hui, comment est-elle mise en œuvre ? Comment s'opère-t-elle ? En quoi n'est-elle pas seulement une question de filiales spécialisées sur les questions environnementales, mais bien une question qui se présente presque à chaque fois qu'un dossier est instruit ?

Vous avez évoqué le fait que vous aviez commencé à travailler sur la question des

transmissions d'entreprises. On sait par ailleurs qu'il y a une société qui est finalement une filiale de vos filiales, filiale peut-être directe aussi, la SOWACCESS. Comment est-ce que ce travail, avec des outils spécialisés sur cette question-là, est mis en œuvre ? Vous pouvez me dire que, au fond, « on a travaillé là-dessus » ou « on a simplement apporté de l'argent et c'est la SOWACCESS qui a fait tout le travail ». Je n'en sais rien. Cependant, à partir du moment où un certain nombre de compétences se construisent d'une certaine manière, il est intéressant que ces compétences puissent nourrir d'autres outils publics. Il est aussi intéressant que chacun ne fasse pas la même chose dans un coin différent, sans concertation, avec une démultiplication de moyens pour un résultat qui s'appauvrit au bout du compte quand on a cette démultiplication de moyens qui ne se parlent pas.

Un élément complémentaire à celui-ci est le besoin de devoir mener des interventions plus complexes, plus complètes sur d'autres enjeux que seulement l'enjeu financier. Vous l'avez partiellement évoqué, lorsque vous avez abordé, en fin d'intervention, les défis à relever. Des outils publics existent aussi en termes d'animation économique, d'identification d'accompagnement de projets avant même le financement, sur l'élaboration même de projets d'entreprise. Comment les outils publics, et singulièrement la SRIW dans ce cas-ci, construisent-ils des rapports positifs avec d'autres outils publics pour effectuer une économie de moyens qui permet de démultiplier les effets positifs sur notre économie ? L'intérêt est de cet ordre-là.

Enfin, vous avez indiqué l'exemple du MBO qui est effectivement un instrument intéressant. Une de vos filiales, c'est la SOWECSOM. Elle est spécifique. Voilà précisément un instrument qui, par rapport à la reprise d'une activité et d'une entreprise par ses cadres, ses travailleurs, est un exemple. C'est la question de ce qu'on appelle l'économie sociale ou l'économie coopérative. Différentes formes peuvent exister. Je voudrais vous entendre un peu là-dessus. Comment est-ce que cela s'articule ? De plus, dans la question de reprise d'entreprise pour vieillissement de l'entrepreneur, il s'agit d'un modèle qui peut être pertinent, peut-être pas. Ce serait intéressant que vous me le disiez. Comment la réflexion se construit-elle ? Est-ce qu'on marque directement son accord : on remplace un acteur capitalistique par un autre acteur capitalistique ? Ou, au contraire, est-il intéressant d'avoir une participation plus solide, plus construite de l'ensemble des acteurs internes à l'entreprise, avec l'aide externe ? En effet, vous l'avez évoqué, ils n'ont pas nécessairement les capacités financières de le faire. C'est aussi une manière de stabiliser l'entreprise. Vous avez dit tout à l'heure « nous nous retirons de temps en temps de certaines entreprises et puis, vous avez un acteur financier japonais ou autre qui vient ». La difficulté de ce type de mécanisme est que, à moyen et long termes, on n'a pas toujours la garantie que cet acteur financier reste. Si on veut pouvoir stabiliser durablement un certain nombre d'entreprises, il est intéressant aussi d'avoir un ancrage wallon dans celles-ci, entre autres, et singulièrement, à travers leurs travailleurs.

J'aurais aussi une question peut-être un peu « piège ». Vous l'avez évoqué sur le terme de stratégie et j'avais dit que j'allais y revenir. Comment, à travers cela, peut-on susciter la participation privée ? Vous êtes un outil public important. Vous avez évoqué quelques partenaires privés qui existaient, j'entends bien. Cependant, quand on observe la vie économique depuis un certain nombre d'années en Wallonie, on a toujours le sentiment que, heureusement qu'il y a eu les outils publics. Comment les outils publics peuvent-ils faire en sorte que des acteurs privés, qui en ont la capacité, investissent ? On voit effectivement qu'une épargne importante est là quand le Gouvernement fédéral fait appel à l'épargne privée pour se financer. On se dit qu'il y a là un gisement de capacités et de moyens importants. Comment peut-on effectivement faire en sorte que ces capacités d'investissements puissent aller alimenter l'économie wallonne ?

Mme la Présidente. – Je passe la parole à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord remercier M. Vanderijst et, à travers lui, évidemment l'ensemble du conseil d'administration, du comité de direction et, surtout, les équipes qui travaillent sur les dossiers, pour le travail réalisé au niveau de la SRIW. Cette société régionale me semble véritablement un outil public qui a valeur d'exemple — mais surtout valeur de bon exemple — par rapport au secteur financier qui, à l'heure actuelle, est tout de même très souvent défaillant par rapport aux besoins exprimés par les entreprises, dans un moment de crise financière — avec les répercussions évidemment au cours d'une crise économique et, finalement, d'une crise sociale. Ce sont des éléments qu'on évoque ici régulièrement dans cette commission de l'économie, liés à des logiques de maximalisation du profit. Quand on voit que vous, en 31 ans, vous avez pu générer plus de 600 millions d'euros de bénéfices pour les entreprises pour leur permettre de développer leur projet, d'investir, je pense vraiment qu'il faut se réjouir fortement d'un outil tel que celui-là.

Je vais partir de vos défis, parce qu'ils me semblent vraiment pertinents. Ces deux défis, vous l'avez dit, c'est se faire mieux connaître. J'aurais envie de porter ma pierre à l'édifice, en parlant de ce que nous réalisons au niveau du développement territorial dans notre Wallonie. Vous savez que chaque sous-région de la Wallonie se développe dans le cadre d'un projet de territoire. Cela existe en région liégeoise, en Wallonie picarde, pour la région que je connais de Mons-Borinage-Centre où nous avons notre partenariat stratégique local et même

notre plan de redéploiement, «Coeur du Hainaut, centre d'énergie». Cela a pour mérite de se projeter positivement dans l'avenir. Pour moi, cela pourrait aussi vous servir en termes de plate-forme par rapport à la connaissance d'un outil tel que la SRI. D'autant plus que l'idée de se réunir et de développer ensemble un plan d'action, c'est de se donner des objectifs par rapport à des secteurs d'activités. Pour moi, cela doit quand même être en phase, en tout cas, avec ce que vous vivez, ce que vous connaissez, avec votre expertise au sein de la SRIW. Je voulais donc vraiment vous engager, si vous ne l'avez pas encore fait, à avoir ce contact privilégié: pas uniquement à travers les *invests* de ces sous-régions, mais aussi par rapport à des plates-formes telles qu'elles sont développées.

Le deuxième défi, c'est de parler de l'accompagnement stratégique et d'aller vers un accompagnement stratégique pour des entreprises bien ciblées. Là, mon intervention serait plutôt sous forme de question, parce que je me dis qu'on risque de se trouver en concurrence avec des outils qui sont censés effectuer cet accompagnement stratégique. Je n'en suis pas persuadée, mais c'est la question que je me pose en entendant votre défi. Comme je suis persuadée que, pour des entreprises avec un potentiel de croissance très spécifique, c'est important d'avoir cet accompagnement très pointu. Qu'en est-il des intercommunales de développement économique? Qu'en est-il de ce qui se fait au niveau de l'Agence de stimulation économique? Je suppose que ce que vous envisagez se fera en lien avec ces outils-là et peut-être avec d'autres, peut-être même dans le domaine de l'économie sociale.

Je voulais également vous remercier par rapport au travail réalisé pour ce qui concerne la transmission d'entreprises, parce que je pense aussi que, pour notre Wallonie, c'est véritablement un défi. Je lisais également hier l'article qui en parlait et je me disais que, même si on vous cantonne — parce que, voilà, vous êtes l'outil financier, le bras armé financier de notre Wallonie en termes de développement économique — à l'aspect financier, vous avez sans doute des éléments qui ne sont pas nécessairement des éléments de nature financière à apporter au débat. Là, j'aurais peut-être aimé entendre votre avis, celui sans doute du conseil d'administration si vous pouvez le donner concernant un point tel que celui-là.

Ce qui m'intéresse toujours aussi de savoir, lorsqu'on a une présentation, dans cette commission, d'un outil wallon et souvent d'un outil wallon performant, c'est de connaître un peu la logique de référentiation qui existe, avec un outil tel que celui-ci, par rapport à des outils qui existent en Europe et dans d'autres régions d'Europe. En remerciant d'ailleurs le collaborateur qui nous a aidé à préparer cette commission.

J'apprends que, le 15 décembre dernier, neuf opérateurs nationaux au niveau européen ont décidé de se mettre ensemble pour créer un fonds d'investissement stratégique. Le 15 décembre 2011, c'est quand même très neuf. J'aurais aimé avoir un peu plus d'information concernant ce projet qui me semble pertinent par rapport à la hauteur de la participation de la SRI et avoir une présentation peut-être un peu plus en détail de ce projet qui me semble pertinent — toujours dans cette logique de référentiation puisqu'à mon avis, le contact avec ces partenaires est très étroit. Qu'en est-il par rapport au défi que les autres ont à relever et que, du coup, nous devrons peut-être relever à plus, moyen ou long terme?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Présidente, je me joins évidemment à mes collègues, pour vous remercier de votre présence. Rassurez-vous, malgré les soucis techniques que vous avez eus, le message et votre présentation furent bien clairs. Rassurez-vous aussi pour cet exercice, il y aura sans doute plusieurs questions qui vont se recouper.

J'ai un peu organisé les questions générales en cinq points — il y en a peut-être une qui est plus orientée pour M. le Ministre.

Dans votre présentation, vous avez parlé de la structure des fonds propres, des montants à la hauteur desquels se situaient vos participations. Vous avez justement parlé de vos démarches de prospection à faire pour que votre société ait plus de visibilité. Dans ce cadre-là, j'aurais aimé savoir comment vous situez actuellement le rôle de votre société. Est-ce plus constituer des réserves pour octroyer des dividendes à votre actionnaire ou intervenir davantage dans les sociétés et, dès lors, avoir une diminution de vos fonds propres — puisque, dès lors, ce sont vos immobilisations financières qui vont augmenter ou vos créances à long terme? Parce que, quand on voit la situation actuelle, on ne sait pas si c'est de la prudence. Je vois que les fonds propres sont élevés, je comprends donc bien que vous interveniez au niveau des dividendes pour rémunérer vos actionnaires. Donc, il y a une situation actuelle et je voulais savoir comment cette situation devait, selon vous, évoluer et peut-être quelle stratégie il fallait mettre en place dans le contexte de crise dans lequel on est. Justement, pour relever les défis face à cette crise, c'est peut-être de plus intervenir dans du capital à risque et accentuer vos démarches de prospection et de communication vis-à-vis des entreprises.

Concernant la Caisse wallonne d'investissement, j'aurais aimé savoir quelle est la situation actuelle, quelles sont les évolutions possibles de cette caisse et quels sont les risques actuels de cette filiale.

Ma troisième question, on en a parlé aussi au travers des outils économiques, vise à savoir comment vous vous placez par rapport aux autres outils économiques de la Région wallonne — la SOGEPA, les *invests* — pour éviter les doublons. Vous avez identifié, dans votre présentation, des critères, comme la hauteur de l'investissement — vous investissez un million d'euros et, au-delà, ce sont plus les *invests*, par exemple. Mais Mme Kapompolé est également intervenue par rapport à la transmission d'entreprise. Tous les outils économiques ont un rôle important à jouer dans le développement de l'économie de la Région wallonne, mais comment savoir et faire la part des choses pour éviter des doublons et des redondances et avoir une efficacité plus grande ?

Au niveau de la structure de votre société, il y a des filiales et sous-filiales. J'ai un peu de difficulté — mais je suis jeune parlementaire — à comprendre son fonctionnement.

(Réactions dans l'assemblée)

J'aurais dès lors aimé savoir si, selon vous, il y avait des moyens de simplifier. Puisque vous avez abordé, dans votre exposé, un problème de visibilité, n'est-ce pas lié aussi au fait de la structure lourde de ce groupe ? Parce que je ne dirais pas que c'est une entreprise, il s'agirait plus de groupe puisqu'au départ, vous avez parlé de consolidation d'ailleurs.

Ma dernière question concerne plus spécifiquement deux de vos filiales. J'aurais aimé savoir ce qu'il en est — ce sera plus M. le Ministre qui pourra répondre — de la recherche d'autres partenaires pour intervenir dans des filiales, que ce soit la FN de Herstal ou la SONACA, puisque des tentatives avaient été amorcées, notamment au niveau de la SONACA, au printemps 2011.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Vanderijst.

Je vous invite à essayer de faire une synthèse des questions, dès lors que plusieurs se regroupent.

M. Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW. – Concernant la problématique des fonds propres, des bénéfices non distribués, et cætera, je pense qu'il y a en fait une question transversale et peut-être une confusion. Je ne me suis peut-être pas exprimé suffisamment clairement.

Les fonds propres, ce sont les moyens disponibles. D'où ces moyens disponibles viennent-ils ? Ils viennent d'apports en nature et en espèces de la Région wallonne et de bénéfices générés par la SRIW et non distribués à l'actionnaire. Je prends un exemple : une année, la SRIW démarre l'année avec 400 millions de fonds propres, elle fait 20 millions de bénéfices, elle distribue un bénéfice de 15 millions. L'année d'après, elle démarre avec 405 millions de fonds propres et donc, le bénéfice non distribué a augmenté ses fonds propres.

Le fait que ce soit considéré en fonds propres et que le bénéfice ne soit pas distribué ne veut pas dire qu'il n'est pas réinvesti dans des entreprises. Les fonds propres, ce sont les sources de financement et, en face des fonds propres, il y l'utilisation des ressources qui sont à la fois les prises de participation, les prêts et, le cas échéant, la trésorerie. Donc, le fait qu'on ait beaucoup de fonds propres ne signifie pas que ces fonds propres dorment, cela signifie qu'on active des moyens de 700 millions.

Par rapport à la communication, je la lierais presque à la problématique des filiales. D'abord, ce qu'on met en avant maintenant, comme certains l'ont souligné, c'est plus la notion de groupe SRIW, c'est-à-dire qu'on a rebaptisé également certaines filiales qui avaient des noms parfois un peu abscons — style Écotech, Technicom, et cætera. À la fois, on a supprimé sept filiales et on les a rebaptisées de manière à mieux les identifier. Ainsi, Écotech finances est devenue SRIW environnement. Waltel ou Technowal et CD Technicom sont devenues une filiale appelée SRIW techno. On a donc supprimé des filiales, on les a rebaptisées et on met de plus en plus en avant la notion de groupe SRIW.

Je pense que cette notion apparaîtra plus encore dans le rapport 2011, puisque, à côté des comptes statutaires, on présente aussi, depuis cette année, des comptes consolidés restreints, c'est-à-dire, les comptes de l'ensemble du holding SRIW.

De même, quand je dis qu'on a fait des interventions en 2010 à hauteur d'une centaine de millions, ce sont des interventions au niveau du groupe. On parle donc de plus en plus en termes de groupe, à la fois en termes d'image, de comptabilité. De même, quand une demande est faite à la SRIW, ce n'est pas aux demandeurs de voir à qui s'adresser : si on estime qu'une demande sort plus d'une filiale, on le renvoie immédiatement à cette filiale.

Au-delà de cette insistance sur la notion de groupe, peut-on encore aller plus loin ? Ce qu'il faut dire, c'est que, dans certaines filiales, on n'est pas seuls. Je prends par exemple, la filiale agroalimentaire. C'est une filiale dont nous détenons 90 % — 10 % sont détenus par la Fédération wallonne de l'agriculture qui amène non pas son capital mais son expertise. À ce moment-là, c'est donc évidemment difficile de la supprimer. D'autres filiales ou d'autres partenaires et d'autres filiales ont été constituées à la demande du gouvernement pour porter des missions de délégués.

À la fois, on est donc dans un mécanisme de simplification et de mise en avant de la notion de groupe. Cela facilite évidemment la communication. Pour ce qui est de la communication, je pense que,

depuis que l'équipe est en partie renouvelée, des choses sont faites. On fait des présentations diverses. J'ai, par exemple, fait une présentation à Mons métropole et une autre, plus récemment, au forum financier de Liège, mais je dirais qu'au-delà des présentations généralistes, on fait aussi beaucoup de présentations chez les prescripteurs de dossiers, c'est-à-dire qu'on va dans les *business centers* de banques expliquer les produits qu'on peut mettre à disposition des entreprises. On voit les sociétés d'audit, et cætera. Finalement, certes c'est toujours intéressant d'avoir une notoriété générale — et c'est entre autres à cela que contribuent les conférences que l'on organise — mais je dirais qu'on vise plus un public ciblé et ce sont les réviseurs d'entreprises, les boîtes d'audit, les banques, les invests, les intercommunales de développement, qui peuvent, à un moment donné, nous amener des dossiers. Mais je comprends bien que plus on fait, mieux c'est. On peut encore sûrement se renforcer dans cette philosophie.

Autre élément en termes de communication mais toujours ciblée, c'est qu'on prend maintenant des contacts directs avec certaines entreprises qui nous semblent avoir un potentiel intéressant. Jamais pour une intervention immédiate. On ne va pas dans une entreprise en espérant qu'elle nous dise : « Prêtez-moi deux millions et entrez dans notre capital ». Non mais, quelque part, cela permet d'accroître notre notoriété de manière ciblée et, quand l'entreprise aura un projet d'investissements, un projet d'acquisition d'une autre société ou autre, elle aura toujours en tête la possibilité d'intervention que nous donnons.

Pour ce qui concerne le développement durable, on a une filiale qui s'occupe depuis dix ans d'environnement mais, effectivement, c'est une problématique totalement transversale. On voit bien qu'on intervient souvent dans des secteurs dits classiques pour financer des investissements qui visent une utilisation plus rationnelle d'énergie ou des formes d'énergie alternative. J'ai cité tout à l'heure de manière incidente le fait qu'on avait financé des installations de cogénération à Burgo Ardennes et Idem Papers qui sont deux producteurs de pâte à papier. On a également financé des cogénérations dans des scieries IBV, Barthel Pauls. Ce sont tous des investissements qui sont faits dans des secteurs classiques mais qui, quelque part, contribuent au développement durable. J'ai cité aussi Chanvr'Eco qui est en fait une valorisation de produits agricoles, à savoir du chanvre naturel produit en Wallonie mais qui a un caractère isolant. On est aussi dans une production d'énergies renouvelables. C'est d'ailleurs un investissement un peu atypique : on est déjà actionnaire d'un et, à terme, de plusieurs parcs éoliens en Mer du Nord. On est actionnaire à 11 % du parc *C Power*. C'est une grosse participation. On pourrait dire que ce n'est pas en Wallonie mais que ce n'est pas en Flandre non plus. La Mer du Nord est fédérale et on sait que l'éolien en Mer du Nord contribue aux objectifs de l'énergie renouvelable et de l'évitement de CO_2 des trois régions. On essaie aussi parfois de faire l'intermédiaire entre les entreprises wallonnes qui pourraient être sous-traitantes de ce genre de problématique car on sait évidemment que c'est un secteur en pleine expansion. Même un petit contrat permet de qualifier une entreprise qui, alors, a accès à un marché beaucoup plus large, puisque la difficulté dans le secteur — comme dans d'autres -, c'est d'avoir le premier contrat. Par exemple, on est intervenu et c'est maintenant CMI qui a une partie du contrat d'entretien des éoliennes. Cela permet à CMI d'être qualifiée dans ce métier de manière un peu plus générale.

Pour ce qui concerne la transmission d'entreprise, le boulot de la SOWACCESS est essentiellement la mise en relation de gens qui veulent racheter les entreprises et de gens qui veulent céder des entreprises. On est plus un outil de financement, pour aider au financement de certaines reprises. On sait bien que ceux qui souhaitent racheter des entreprises n'ont pas toujours les moyens exigés par les vendeurs et cherchent parfois à faire un tour de table partiellement par endettement bancaire avec, parfois, des actionnaires minoritaires pour les aider à financer. C'est ce que l'on peut faire, sans pour cela marcher sur les pieds de la SOWACCESS.

(Réaction d'un membre)

M. Noiret (Ecolo). – Bien entendu, je ne conteste pas cela. J'avais bien entendu. La question que je vous pose, c'est comment peut-on maximiser, dans une collaboration entre outils publics, les efforts et les résultats, effectivement acteurs qui ont des rôles différents ?

M. Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW. – Je pense qu'il y a peut-être à communiquer sur l'action générale de la SRIW et les synergies qui existent entre les différents outils publics, invests et autres. La SOWACCESS est dans nos bâtiments. Il y a des contacts permanents - et d'autant plus permanents, même si c'est un peu anecdotique - que nous organisons depuis cette année tous les midis des cours de langues en commun pour le personnel de l'ensemble du groupe SOWALFIN et de l'ensemble du groupe SRIW, ce qui permet à la fois de perfectionner leurs connaissances en langues et d'avoir des contacts informels entre conseillers des deux groupes. C'est un exemple un peu anecdotique mais qui montre bien qu'entre outils publics, on se parle, on fait des choses ensemble. De même, on co-investit avec les invests, et cætera.

Concernant l'aspect « conseil stratégique », quand je dis qu'on doit aller au-delà du seul financement pour apporter peut-être un conseil stratégique aux entreprises, entendons-nous bien : c'est un conseil stratégique pour les entreprises dont on est

actionnaire. Ce n'est pas un service général qu'on mettrait sur pied pour l'ensemble des entreprises, ce qui aboutirait effectivement à se substituer sans doute à d'autres outils existants comme l'Agence de simulation économique ou les intercommunales de développement économique. C'est dire : « Que peut-on apporter à une entreprise ». On lui apporte du capital, on peut l'aider à rechercher d'autres actionnaires, à compléter un tour de table. Pour une petite ou moyenne entreprise, on peut l'aider dans les relations avec les banques. Pour les grandes entreprises, elles n'ont pas besoin de nous mais on peut les aider à affiner leur programme de trésorerie, et cætera. Mais ne devrait-on pas aussi, quand on a l'impression qu'il y a un potentiel qui n'est pas totalement exploité d'une entreprise dont on est actionnaire, commander partiellement à nos frais une étude pour voir comment les aider à construire un projet de croissance. Cela signifie évidemment que l'on doit être actionnaire car, sinon, on va financer quelque chose à fonds perdus, ce qui n'est pas notre job. L'idée, c'est de dire que, quelque part, on accroît notre risque en finançant un risque supplémentaire — une étude — mais dont les résultats, s'ils sont mis en application de manière convaincante, pourraient augmenter la valeur de l'entreprise et donc, quelque part, la valeur de notre participation.

Un mot sur l'évolution économique générale. Tout dépend du type d'entreprise dans lequel on se situe. On est assez actif dans le domaine des *spin-off*. Ce sont des entreprises dont le développement est un peu indépendant de l'évolution économique générale puisqu'il y a, par exemple, beaucoup de *spin-off* dans le secteur de la thérapie cellulaire ou dans le secteur pharmaceutique qui sont encore au stade de recherche et des tests — pour montrer que cela n'a pas d'effet nocif, que cela a un effet positif. On a des entreprises en portefeuille qui ne font aucun chiffre d'affaires. Évidemment, celles-là ne sont pas impactées par la crise sauf peut-être au niveau de la récolte des fonds. Pour le reste, il est vrai qu'on commence, au quatrième trimestre 2011, à voir les effets d'un certain ralentissement économique. On voit, dans un certain nombre d'entreprises - notamment liées au secteur de la construction - un certain impact du ralentissement. Il faut aussi nuancer cela par le fait que le ralentissement économique aujourd'hui est quand même essentiellement européen, puisqu'on voit qu'aux USA, au contraire, la croissance reprend un peu plus, qu'en Asie, la croissance diminue — mais bon, elle diminue de 10 à 7% — et même qu'en Amérique latine, on voit qu'il y a encore une croissance relativement robuste.

Pour ce qui est de la problématique des Codes 8, ce n'est pas une problématique qui se pose à la SRIW proprement dite puisque, comme je l'ai indiqué, la SRIW ne reçoit pas de moyens de la région. Elle travaille sur ses propres moyens. Maintenant, c'est une problématique qui touche plus aux missions déléguées, puisque c'est dans le cadre des missions déléguées que de l'argent est « injecté » au départ du budget régional — de l'argent qui peut être considéré comme un investissement dans certains cas et qui est donc neutre en termes SEC95 ou de l'argent qui peut être parfois considéré comme une dépense en termes de SEC95. Pour ce qui concerne les montants gérés en missions déléguées par les filiales spécialisée de la SRIW, on avait fait toute une étude et je pense que les réponses que l'on a données ont été considérées comme satisfaisantes par l'Institut des comptes nationaux.

En ce qui concerne la FIWAPAC, elle a ceci de particulier qu'il s'agit d'une mission déléguée qui a été financée par des crédits budgétaires — à l'origine desquels on pouvait trouver la SRIW car, en fait, c'est quelque part « le recyclage » du dividende exceptionnel qu'on avait donné — mais également par emprunt. C'est vrai qu'aujourd'hui, il faut servir les intérêts de l'emprunt et que, pour le moment, les participations qui sont en regard des emprunts ne délivrent pas de dividendes. Ethias, dans le cadre de son plan « horizon 2015 », a prévu de délivrer des dividendes qui pourraient, à ce moment-là, servir à payer les intérêts de la dette de la FIWAPAC. Il est vrai que cette année-ci, cela va être payé par des crédits budgétaires.

La Caisse d'investissement de Wallonie est une structure juridique séparée de la SRIW. Elle n'est donc pas sous gestion SRIW, mais elle collabore avec la SRIW puisqu'en fonction des impositions diverses, la Caisse d'investissement de Wallonie ne peut pas investir seule et doit donc investir au travers de sociétés internes avec certains partenaires. Je pense que la SRIW a été le premier outil public à faire une société interne et à réaliser certains investissements avec la Caisse d'investissement de Wallonie. Je pense qu'on peut notamment citer un investissement dans un parc éolien de Tournai-Antoing. Deux autres investissements concernent un prêt au chocolatier Galler — puisque la Caisse d'investissement de Wallonie investit uniquement par le biais de prêts — et à une autre entreprise qui fait du papier — mais il s'agit là plus de papier d'emballage qui s'appelle Happy Papers que vous voyez parfois notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année ou autres.

Il y avait aussi une question sur la répartition géographique ou la notoriété géographique. Évidemment, la SRIW est installée à Liège mais je pense que, dans les exemples que j'ai cités, on voit bien qu'elle intervient — je n'ai pas ici de répartition géographique de ces investissements — pour Carmeuse, à la fois à Namur et à Liège, AGC à Charleroi, XDC et Joskin dans la région liégeoise, Nanocyl à Sambreville, Seapower en Mer du Nord, Floridienne à Ath, Idempapers dans le Brabant wallon, Burgo, ancienne Cellulose des Ardennes, dans la Province du Luxembourg. On est aussi actionnaire d'entreprises comme Cosucra Warcoing

ou Vandeputte Huilerie, qui sont des entreprises situées dans la région de Mouscron. On vient également d'intervenir dans une entreprise qui s'intègre dans la briqueterie Ploegsteert, dans la région de Comines.

Je pense que, effectivement, on a peut-être un effort de communication plus important à faire mais, je le dis, on le fait également via les partenariats bancaires. Je pense que la SRIW intervient de manière assez globale sur l'ensemble du territoire wallon.

Les Codes 8 et la FIWAPAC, j'en ai parlé. Quant aux filiales spécialisées dans le cadre du Plan Marshall, la filiale SOWAFINAL est un mécanisme de financement alternatif pour financer la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, les SAR, l'aménagement de zonings. Je pense que le premier programme est quasiment terminé. On va passer maintenant à SOWAFINAL 2.

La SOFIPOLE est un outil un peu plus hybride, puisqu'elle intervient dans le cadre des pôles. On a notamment investit à la SOFIPOLE dans un fonds d'investissement Vesalius, un fonds spécialisé en biotechnologie. La SOFIPOLE a également investi dans toute la problématique de la thérapie cellulaire puisque, sur le plateau de Gosselies, plusieurs sociétés ont été créées à la fois pour fournir des services en termes de thérapie cellulaire mais aussi pour élaborer des salles blanches qui pourront être utilisées par les trois sociétés déjà existantes : Bone Therapeutics, Promethera Biosciences et Cardio 3. Éventuellement, aussi, ces installations ne pourraient être utilisées par des sociétés nouvelles ou étrangères qui souhaiteraient faire des essais en termes de thérapie cellulaire. C'est donc un peu la mission de SOFIPOLE puisque, à l'origine, elle devait financer des équipements collectifs qui devaient être mis en œuvre dans le cadre de concrétisation de projets de recherches menés dans le cadre du Plan Marshall.

Concernant les doublons avec les autres outils, je pense que je l'ai déjà évoqué, je ne pense pas qu'il y a vraiment des doublons. Il y a la SOGEPA qui fait vraiment un autre métier : soutien aux entreprises en difficulté. Elle intervient avec de l'argent régional, non pas sur fonds propres. Je pense qu'il faut bien séparer les deux parce que, lorsqu'une entreprise introduit un dossier à la SRIW, la première chose que l'on dit, c'est que c'est un investissement. On investit s'il y a une perspective de retour sur investissement. Il faut bien spécifier les deux métiers. Par rapport aux invests et à la SOWALFIN, des contacts très importants doivent être soulignés ou « visibilisés » de manière plus importante.

Comment susciter l'apparition d'investisseurs, d'actionnaires privés ? C'était une autre question. Je dirais que c'est une question à laquelle on est extrêmement attentif. En effet, comme je l'ai signalé, on n'intervient jamais de manière majoritaire et encore moins de manière totale. Par conséquent, pour que l'on intervienne, il faut qu'à côté, il y ait des banques qui prêtent ou des privés qui interviennent. Il y a une offre privée mais elle a parfois du mal à se structurer. Une manière d'aider l'offre privée à se structurer, c'est que l'on investit dans certains fonds, de manière minoritaire. Ces fonds sont spécialisés comme Vesalius ou Capricorne qui permettent alors de fédérer un argent privé qui, ensuite, peut se réinvestir. Ils permettent aussi de fédérer et de spécialiser un argent privé qui peut se réinvestir et même co-investir avec nous.

Dans l'exemple de Promethera Biosciences qui fait d'ailleurs un nouveau tour de table important, on investit en direct. On a aussi aidé à constituer Vesalius qui est le *driver*, le *lead-investor* de Promethera Biosciences. C'est une manière dont on peut, quelque part, contribuer à l'émergence d'acteurs privés.

Par rapport à cette problématique générale des fonds, je vais revenir à la question sur ce qui a été fait le 15 décembre. Ce n'est pas encore la création d'un fonds, parce que l'on sait que, plus il y a d'interlocuteurs, plus les choses sont longues à mettre en œuvre. Cependant, effectivement, le 15 décembre, la SRIW et huit autres outils de financement ont signé un accord de principe pour créer ensemble ce qu'on appelle un fonds de fonds paneuropéen. Il y a un outil belge (PMV) et sept outils étrangers. Pour la France, il s'agit de la CDC, pour l'Angleterre « UK capital ». Il y a des Français, des Finlandais, des Anglais, des Polonais, des Portugais.

Ces neuf outils vont investir dans un fonds de fonds. Ils espèrent également voir une mise venant, soit du FEI, soit directement de la CE . Ce fonds de fonds sera chargé lui-même d'investir dans des fonds qui auront une action qui, nécessairement, s'étendra sur plusieurs pays de l'UE. Il s'agit aussi d'une manière de susciter du capital privé. C'est aussi une manière de développer nos contacts et de permettre des référenciations avec d'autres outils similaires. Il ne faut pas confondre SRIW et CDC, ils bénéficient de moyens nettement plus importants que nous. Cependant, là-dedans, il y a, entre autres, les outils finlandais ou portugais qui sont plus de tailles similaires.

Quant à Dexia, entendons-nous, c'est avant tout Dexia Banque qui est notre actionnaire. Quand le représentant de Dexia vient au CA de la SRIW, c'est plus pour parler des affaires de la SRIW. Je dirais qu'il a eu quelques difficultés de présence ces deux ou trois derniers mois. Cependant, il ne faut pas inverser les choses. Ce n'est pas nous qui le mettons à la question sur l'évolution de Dexia Banque.

Dexia Banque est détenu à 100 % par l'État fédéral et devrait être en train de constituer un

nouveau CA. Effectivement, on lit comme d'autres que le patron du Corporate, des crédits aux entreprises pour Dexia Wallonie, vient de quitter la banque pour aller ailleurs. Ce sont des éléments que l'on suit, qui ont une incidence mais sur lesquels nous avons relativement peu d'influence.

Mme Defraigne (MR). – Mais qui vous concernent quand même.

M. Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW. – Qui nous concernent, bien sûr.

Mme Defraigne (MR). – Vous prenez acte.

M. Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW. – On prend acte et on s'inquiète surtout de voir qu'il soit remplacé et que Dexia continue bien les crédits aux entreprises. Il est certain que c'est un élément auquel on est attentif. On va être attentif à prendre contact avec son successeur dès qu'il sera désigné. En effet, c'est d'autant plus un de nos interlocuteurs qu'il siégeait comme administratif dans notre filiale environnement de laquelle Dexia est directement actionnaire.

Voilà. Je pense, Madame la Présidente, que j'ai répondu à la plupart des questions, du moins celles qui m'étaient posées.

Mme la Présidente. – Je vous remercie vraiment pour avoir fait cet exercice de synthèse.

Y a-t-il des réactions par rapport aux réponses apportées aux différentes questions? Je pense que l'on peut remercier M. le Président pour sa disponibilité ce matin.

On vous donne rendez-vous pour le rapport 2011, dès qu'il nous parviendra.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je souhaiterais revenir à ma question au sujet de la SONACA.

Mme la Présidente. – Je vous invite à poser votre question à M. le Ministre par une question écrite ou orale et il vous répondra.

Merci beaucoup. J'espère que le prochain rapport ne tardera pas trop longtemps à faire le parcours obligatoire en termes administratifs et qu'il nous parviendra dans les meilleurs délais.

M. Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW. – Dès l'approbation du rapport par notre assemblée générale.

Mme la Présidente. – Nous inviterons le gouvernement à prendre acte de ce rapport le plus rapidement possible.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE PROJET D'ALTERNANCE POUR L'ORGANISATION DU GRAND-PRIX DE FORMULE 1 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le projet d'alternance pour le Grand-Prix de Formule 1 ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'avais déjà introduit cette question avant tous les éléments d'actualité dont on peut prendre connaissance depuis quelques jours concernant l'avenir du Grand-Prix de Formule 1 et de l'avenir des activités autour du circuit de Spa-Francorchamps. Les deux sont intimement liés.

Je savais également qu'une date avait été fixée lors du dernier Grand-Prix de l'année dernière, le 31 décembre 2011, pour une possibilité d'alternance de l'organisation du Grand-Prix avec la France, le circuit du Castellet.

Différents scénarios ont été évoqués : abandon du Grand-Prix de Formule 1 en Belgique, alternance avec l'Allemagne, alternance avec la France. Il est vrai que, ces derniers jours, les informations circulent principalement depuis la France. Les médias et autres sites web énoncent que le dossier est sur le bureau du Premier Ministre français, M. Fillon. On attendrait sa signature afin que le Ministre des Sports, M. Douillet, puisse défendre la candidature française.

Différents éléments sont intervenus en faveur de la France. En effet, on sait que le Gouvernement français et son président souhaitent vivement un retour sur le circuit du Castellet, pour différentes raisons. Trois pilotes français de Formule 1 auront la chance, dans les prochaines semaines, de démontrer leur talent sur les circuits. De plus, une écurie française, Renault, gagne des Grands Prix.

C'est une importante société dans le secteur automobile.

Ces informations proviennent de France. Pour ma part, je suis un peu surpris des réactions venues de chez nous. Je ne vous ai pas lu ni entendu sur le sujet mais je pense que c'est respectable. C'est peut-être aussi une considération à l'égard du Parlement wallon, sachant qu'une question était posée aujourd'hui.

J'ai été quelque peu surpris des propos tenus par M. Davignon, mandaté par la Région wallonne pour analyser toutes les opportunités pour maintenir un Grand-Prix de Formule 1 en Belgique, lorsqu'il a dit : « Je ne suis au courant de rien, les autorités françaises ne m'ont rien communiqué ».

Cela pose le problème aussi — je ne le cache pas — de l'implication du président de la société dans l'avenir de Francorchamps. Je pense qu'on ne peut pas gérer un dossier aussi compliqué depuis un bureau de Bruxelles. Je ne fais pas de procès d'intention. Cependant, ici, je ne suis pas convaincu que M. Davignon soit encore suffisamment impliqué et motivé, d'autant qu'on avait annoncé un nouveau président pour la structure unique qui est aujourd'hui mise en place et dont il faudra manifestement revoir la copie. Or, on disait que c'était quelqu'un de grande expérience et capable de ramener une sérénité et un consensus. Je le pensais aussi. Ce n'est pas évident, même depuis la société unique qui a vu le jour. De plus, il était un passionné de sports automobiles.

J'ai aussi lu un commentaire l'ex-président de l'intercommunale — et on sait qu'il n'en est pas avare — disant : « Ecclestone n'a qu'à reprendre le Grand-Prix de Formule 1 à son compte ». Si c'était si simple ! Ce sont des propos qui, parfois, sont maladroits.

L'organisateur, André Maes, lui, n'a plus de contact avec les Français depuis bien longtemps. On sait qu'il n'est pas facile de maintenir un Grand-Prix de Formule 1 en Belgique. Si on peut le faire, c'est parce que c'est un circuit mythique, reconnu par tous, y compris les pilotes, qui défendent constamment le Grand-Prix de Formule 1 et le circuit de Spa-Francorchamps. Le président de Ferrari aussi, dernièrement, a dit que, même avec les candidatures de pays émergents et la diminution de Grand-Prix de Formule 1 européens, Francorchamps avait sa place dans le calendrier de Formule 1 pour toute une série de raisons, notamment le côté mythique de son circuit.

On le sait, la Région wallonne est favorable à cette alternance. Pour ma part, j'émets certaines réserves, comme d'autres. C'est vrai qu'il faut parler du coût du déficit de Francorchamps : cinq millions d'euros actuellement. On a même fait le calcul depuis le retrait du Grand-Prix de Formule 1 en 2003, pour avoir été plus catholique que le pape concernant la législation sur le tabac. Je ne ferai de procès à personne mais on sait qu'un parti a fait beaucoup pour cela.

Aujourd'hui, on connaît les difficultés de maintenir ce Grand-Prix. On sait aussi que c'est un événement d'envergure mondiale et qu'il faut mettre en balance toutes les retombées positives, économiques et financières sur les secteurs touristique, sportif, l'HORECA. On a cité Verviers tout à l'heure, je pense qu'il ne faut pas faire du sous-localisme. Vous n'en faites pas, Monsieur le Ministre, mais je n'en fais pas non plus. On a la chance exceptionnelle d'avoir un circuit qui est un outil formidable de développement touristique, économique et sportif.

Je le répète et vous le savez : je ne vais pas voir les Grand-Prix de Formule 1, je ne suis pas fan de Formule 1. Je dis simplement qu'elle contribue au succès du circuit et à l'activité toute l'année sur le circuit. Cela contribue à cette vitrine internationale pour la Belgique. Je fais la parenthèse parce qu'on a souvent dit, du côté wallon — je peux le comprendre et l'admettre -, que le Fédéral devait peut-être aussi faire des efforts par rapport aux retombées, notamment sur le plan de la fiscalité et sur celui des retombées pour l'ensemble du pays, dans un climat institutionnel apaisé et serein, y compris pour la Flandre, quand on voit les sous-traitants qui y travaillent, que ce soit pour la Formule 1 ou d'autres activités.

C'est peut-être l'occasion — et je le dis sans polémique et avec beaucoup de sérénité — la chance d'avoir un Premier ministre francophone, de se dire qu'on pourrait aussi, au niveau fédéral, que ce soit à travers le comité de concertation ou dans une autre instance, avoir ce débat.

C'est vrai qu'on parle du déficit, c'est logique. Je pense que, quand on donne le chiffre brut, qu'on dit que cela coûte cinq millions d'euros à la Région wallonne, donc aux contribuables, cela choque. Il n'y a pas que des amateurs de voitures. On sait que tous les contribuables wallons doivent se serrer la ceinture, donc cela peut interpeler. Cependant, il y a des retombées importantes sur les plans économique et touristique. Vous le savez, j'avais proposé que le GRE puisse actualiser les études en cours sur les montants de ces retombées économiques. Vous y étiez favorable. Je ne vous cache pas que je regrette un peu que le président du GRE ne montre pas autant d'enthousiasme que vous pour avancer sur le sujet. Un jour, il sera trop tard. Je ne dis pas qu'il est déjà trop tard mais presque. Or, voilà deux ans que je le demande, avec votre soutien. Je suis à l'aise de ce côté-là. Par rapport au GRE, je pense qu'on n'a pas considéré cela comme une priorité.

Je n'ai pas envie, demain, quand il y aura alternance ou pire — parce que c'est mon inquiétude

— que, dans un an, dans deux ans, on laisse filer notre Grand-Prix à la France. On sait qu'on ne pourra pas rivaliser avec les Français. J'ai parlé des pilotes, j'ai parlé des écuries. Ce sera compliqué. C'est un peu cela qui m'inquiète aujourd'hui, je dois vous l'avouer.

Je parlais tout à l'heure de la société unique. Je pense que les instances, les deux sociétés et les querelles d'ego qu'on a souvent pu constater n'ont évidemment pas fait du bien dans ce dossier. En effet, je n'ai pas l'impression qu'on a tout fait pour négocier et analyser toutes les opportunités de maintenir la Formule 1 chaque année, ici, à Francorchamps. Quand on parle des montants — cinq millions d'euros, c'est le déficit -, quand on donne le montant global - 50 millions d'euros ces 8-9 dernières années -, il y a aussi des investissements importants qui ont été réalisés. Il ne faudrait pas qu'à un moment donné, on ne sache pas amortir ces investissements parce que le Grand-Prix quitte la Belgique.

Monsieur le Ministre, je le dis, je suis inquiet par rapport à l'évolution du dossier. Ce que je vous demanderai, c'est: quel est l'état du dossier aujourd'hui? On a eu beaucoup d'informations venant de France. Je souhaiterais maintenant avoir les informations venant de votre gouvernement, des structures et de M. Davignon qui est censé s'occuper du dossier. Qu'en est-il? Est-il encore possible de conserver chaque année le Grand-Prix de Formule 1?

Est-ce que la solution d'alternance avec la France est bien réelle, concrète et quasiment finalisée, si j'entends les sources françaises? Quels sont les termes de la convention? J'entends que le Grand-Prix pourrait avoir lieu en France le 1er septembre 2013. Qu'en est-il de la durée de l'alternance? Est-ce un contrat pour une alternance des vingt prochaines années, des dix prochaines années, avec l'incertitude vu le milieu de la Formule 1 et son responsable, M. Ecclestone? Quand je dis que je ne suis pas amateur de Formule 1, je ne suis pas non plus amateur parfois de certaines démarches ou de certaines façons de voir les choses, y compris dans un milieu comme celui-là. Ce qui me préoccupe essentiellement, ce sont les retombées économiques pour l'emploi et les entreprises de toute une région, de tout un pays. C'est vraiment cela qui m'interpelle aujourd'hui. Donc, si alternance il y a, y a-t-il un plan B par rapport à l'activité qui remplacerait la Formule 1?

On sait que des pistes ont été avancées pour maintenir une activité automobile. On sait que les Grands-Prix moto sont plus spécifiques, y compris en termes d'infrastructures. Y a-t-il des pistes évoquées?

Je terminerai par là. J'ai l'impression que la mise en place de la société unique est une bonne chose. Il faut évidemment qu'elle concrétise son travail et sa raison d'être, c'est un élément. Mais la présidence n'est pas si anecdotique. À un moment donné, c'est une structure qui se retrouve sans tête. Je le dis clairement, je ne fais pas de procès d'intention. Je peux aussi comprendre qu'on ait d'autres centres d'intérêt aujourd'hui. Cependant, je ne suis pas convaincu que le président actuel, mandaté par la Région wallonne, a la motivation nécessaire pour faire en sorte de garder absolument la Formule 1 chaque année à Francorchamps. Je ne jette pas la pierre à M. Davignon mais je pense qu'on a besoin de sang neuf et d'une nouvelle tête. Quand on annonce un président qui ne viendra pas, on peut aussi comprendre que l'ancien ne se sente pas nécessairement suffisamment impliqué ou concerné.

Monsieur le Ministre, vous percevez, dans ma question, mon interpellation et mon ton modéré, que je sais que vous êtes un partisan de l'outil de développement économique. Vous en êtes très conscient. J'ai l'impression — je peux me tromper — que cela pose aussi un problème au sein de votre gouvernement. On a du mal à aborder l'activité du circuit de Spa-Francorchamps et la Formule 1, avec toutes les raisons que je viens d'évoquer, au niveau du gouvernement. Il n'y a pas, peut-être pas suffisamment, de volonté politique pour maintenir la Formule 1, avec toutes les retombées positives et le coût — que je ne mets pas de côté. Des propositions ont aussi été faites à M. Davignon pour tenter de rentabiliser mieux, demain, l'organisation du Grand-Prix de Formule 1.

Je sens quelques réticences au sein de la majorité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Député, globalement, je n'ai pas de remarque formelle sur le contenu de votre intervention. Je partage beaucoup d'éléments positifs que vous mettez en évidence sur le fait que le circuit de Spa-Francorchamps n'est pas simplement un anneau routier permettant à des voitures et des motos d'y circuler pour y faire des tests pour des entreprises, voire de compétitions. C'est bien plus que cela! C'est un vecteur économique et touristique qui a été développé. Les investissements qui y ont été réalisés permettent d'ailleurs de tenir — et il faudra y envisager autre chose — l'Européen des métiers, prochainement. C'est un élément important, à côté d'une des villes d'eau les plus réputées au monde, qui est la Ville de Spa.

La situation formelle des choses est que nous avons un contrat jusque 2012.

J'ai toujours dit que je cherchais à réduire l'impact économique sur le budget de la Wallonie.

En effet, dans les circonstances qui sont les nôtres, nous pensons qu'il faut tout faire pour réduire cet impact.

Dans les hypothèses qui ont été prises, il y a celle-ci : l'alternance. Ce n'est pas à notre demande que cela a été fait, cela a été fait à la demande de la République de France. Nous avons remis un document non engageant — j'insiste — à l'égard des responsables de la Formule 1 pour leur dire que nous souhaitions examiner, avec la République française, la possibilité et les conséquences de cette possibilité d'une organisation en alternance.

Vous avez vous-même évoqué le fait que, aujourd'hui, il y a une réduction du nombre de Grand-Prix qui se dérouleront sur le continent européen et qu'il existe, pour quelques Grand-Prix, dont Francorchamps, un attachement tout particulier de la Formule 1.

Je pense aussi à Monza, pour prendre un autre exemple, parce que c'est à côté de Maranello où ce sont quand même les plus belles voitures rouges du monde, pour reprendre ce que Mme Defraigne disait il y a un instant. Nous avons donc une spécificité.

Je pense que le tumulte qui vient d'avoir lieu, c'est en réalité parce nous avions une échéance formelle — le 31 décembre 2011 — pour savoir quels sont les éléments concrets et comment on avance avec la France. Constatons qu'au 1er janvier 2012, nous n'avions pas ces éléments. Je pense qu'il y a aujourd'hui une certaine accélération du côté des responsables français qui, effectivement, veulent rattraper le retard. Ce n'est d'ailleurs pas démonstratif au jour d'aujourd'hui d'une véritable implication de la France : quand on dépose, en septembre, un document vous donnant trois mois pour en tirer les conséquences et que cela n'est pas fait, c'est plutôt le sens contraire. Je pense que tout le tumulte aujourd'hui vient plutôt du fait qu'on essaie de voir ce qu'il est possible de faire.

J'ai mandaté, très simplement, M. Davignon — vous me permettrez de ne pas aller beaucoup plus loin — de refaire le tour de toutes les parties — également les responsables de la Formule 1 — pour voir exactement où en est la situation.

Je voudrais dire aujourd'hui que je ne sais pas quelle sera l'attitude du gouvernement. Et ce, pour une raison simple, c'est que je ne ne l'ai pas encore sollicité. Le seul élément sur lequel je veux dire que je ne vous suis pas, c'est que je ne peux pas présumer aujourd'hui que le gouvernement ne suivra pas la proposition que je lui ferai au moment où je serai en position de le faire.

Pour moi, je dirais que, dans les quatre à cinq semaines qui viennent, nous devrons clarifier tous les éléments. Parce que je ne veux pas que le temps traîne et qu'on arrive à l'échéance du contrat sans savoir exactement où nous allons.

Mon souhait est évidemment de garder un Grand-Prix chaque année, si cela ne tenait qu'à moi. Mais, au moment où on demande à tous nos concitoyens de faire des efforts et où nous savons que le budget de la Wallonie va devoir faire des efforts, je pense que nous devons mesurer l'impact. Et vous avez parfaitement raison de dire que, globalement, c'est la Wallonie qui paie et que c'est l'État fédéral qui encaisse. Cela fait peut-être partie d'un équilibre dont nous aurons à débattre avec le Gouvernement fédéral. Reconnaissons que lui-même aujourd'hui n'est pas dans une situation particulièrement opulente, si j'en crois le ministre fédéral du budget.

C'est une situation qui est aujourd'hui toujours en négociation. Comme je viens de vous le dire, j'ai demandé à M. Davignon que, dans les quatre semaines qui viennent, on puisse très clairement voir où on va et si la France est disponible ou pas. Il n'y a pas de contrat entre la France et la Wallonie sur un éventuel contrat à faire. Nous attendons les propositions de la France à cet égard. Je suis désolé de ne pas savoir aller plus loin, mais à l'heure de Miss Belgique, la plus belle fille du monde ne sait donner que ce qu'elle a.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, la première chose dont je prends note en vous écoutant, c'est qu'on est loin d'être dans la situation décrite par les sources françaises. Eux disent que cela dépend d'une signature. Ils ont même l'impression que c'est négocié, non seulement avec les responsables de la F1, mais aussi avec les autorités belges — en l'occurrence, avec les autorités wallonnes.

Une chose différente que ce qu'on peut lire dans la presse, c'est que ce n'est pas absolument une volonté du Gouvernement wallon de privilégier l'alternance et pas une autre formule, y compris le maintien de la Formule 1 chaque année, pour autant — évidemment — que le problème de rentabilité — et donc de déficit aujourd'hui — soit abordé. Cet élément me paraît important.

On pourrait faire le parallèle avec beaucoup de dossiers : lorsqu'on parle de 5 millions d'euros de déficit par année pour l'organisation d'un Grand-Prix — avec l'alternance, ce sera 2,5 millions d'euros -, c'est évidemment beaucoup pour la population.

Je pense que ce serait aussi important d'avoir un contact avec le Gouvernement fédéral — et on a quand même la chance d'avoir un premier ministre francophone, y compris dans les éventuelles négociations qu'on pourrait avoir avec la France et le Premier Ministre français, M. Fillon.

Je dis simplement que si, aujourd'hui, on me convainc que les retombées économiques et que l'activité à Francorchamps seront maintenues sans la Formule 1 chaque année mais avec une alternance, à la limite, je peux signer sans problème.

Je me suis rendu deux fois en Asie. Ils ne connaissaient pas Liège, à la limite Bruxelles, mais bien Francorchamps et son circuit. Quand on voit la publicité qu'engendre un Grand-Prix et les retombées économiques — et en tant que ministre de l'économie, vous avez peut-être plus de poids que moi auprès du président du GRE; je souhaiterais que vous puissiez réactiver ...

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Quand on fera les comptes, fût-ce par rapport à la F1 sur une année, on verra l'impact que cela peut avoir. Et ne parlons même pas de l'emploi, des retombées dans les PME.

Je vois cela comme une porte ouverte. Je pense qu'il faut accélérer les choses et une implication du gouvernement — et de vous en particulier — avec le Fédéral, M. Davignon, pour que tous les scénarios puissent être évoqués avant qu'on se dise, un peu fataliste, qu'il y a l'alternance mais pas d'autre solution.

Je pense qu'on peut encore maintenir la F1 chaque saison en Belgique.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES JARDINS D'ANNEVOIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les Jardins d'Annevoie ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais m'associer à toutes celles et ceux, nombreux par vagues entières, qui vous ont souhaité une excellente année.

Monsieur le Ministre, je reviens sur un dossier dont nous avons déjà eu l'occasion de nous entretenir à l'une ou l'autre reprise. Il s'agit du dossier des Jardins d'Annevoie. Je ne reviens pas sur les échanges antérieurs sur le dossier. Je voudrais simplement rappeler qu'une audience a été fixée en référé le 30 septembre dernier concernant la désignation, en l'espèce, d'un liquidateur tandis que la résiliation du bail emphytéotique devait prendre effet le 15 octobre dernier.

Mes questions sont donc les suivantes: quelles ont été les conclusions concernant la procédure de désignation d'un liquidateur? Le bail est-il aujourd'hui bien résilié? Quelle est la situation aujourd'hui sur place? Quelles sont les autres actions pendantes devant les juridictions et autres tribunaux? Pouvez-vous, par ailleurs, nous dresser un bilan complet de l'évolution de ce dossier en ce qui concerne à la fois la partie bâtie, non bâtie, l'exploitation du site, l'ASBL, les différentes actions en justice, les contacts éventuels avec de nouveaux repreneurs et avec l'exploitant et l'interlocuteur sortant — si je puis dire -? Quelles sont vos propositions pour l'avenir de ce site important, Monsieur le Ministre — vous ne l'ignorez pas -, que ce soit sur le plan touristique, mais aussi patrimonial, économique, pour ne citer que ceux-là? Je pense qu'après moult étapes, analyses, développements, il est aujourd'hui important de pouvoir tracer une ligne et j'aimerais que nous puissions en débattre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, enfin, parce que je ne sais pas combien de fois on a reporté cette question avant de pouvoir enfin l'examiner en commission ...

(Réaction de M. Borsus)

J'espère que vous ne l'avez pas mal pris. Je me demandais simplement si on avait adapté la réponse qu'on m'avait faite pour les fois précédentes.

Comme vous le savez, le hasard fait que je réponds aujourd'hui parce qu'un jour, le ministre du tourisme était en même temps le ministre de l'économie, vous vous en souviendrez ... C'est surtout un dossier du patrimoine, du tourisme, de l'aménagement du territoire et assez peu de l'économie. C'est comme cela, la vie fait que nous avons des héritages.

Ces dernières semaines, ce dossier a encore évolué et, je dirais, dans une évolution encore plus complexe — et ce n'est sûrement pas de notre chef.

Par ailleurs, des éléments qui étaient pendants devant les tribunaux ont pu évoluer vers quelque chose de plus stable.

Par courrier du 14 octobre, les liquidateurs nommés par l'ASBL les Jardins d'Annevoie, en lieu et place de M. Jourdain, avaient été révoqués par le conseil d'administration de cette dernière.

Aujourd'hui, il s'agit de Maître Lion qui intervient en tant que liquidateur de l'ASBL. Nous avons été informés du changement du siège social de l'ASBL — il est au cabinet de Maître Lion pour des motifs, que vous comprendrez, de facilité légale. Le bail emphytéotique a été transféré partiellement à la SA Filpar et à la nouvelle ASBL Jardanne — dont on voit bien de quoi est l'acronyme. J'ai un schéma que je vous remettrai, parce que c'est la difficulté de lire un schéma, ce que mes collaborateurs ont manifestement sous-estimé. Je vais essayer d'être le plus didactique possible, en scindant les différentes procédures en cours.

En ce qui concerne la procédure civile à l'encontre de la SPRL Fond'Roy, elle vise la résiliation du bail emphytéotique portant sur les parties bâties, sur base du non respect de la législation urbanistique. De nombreux travaux ont, en effet, été entrepris sans respecter les procédures légales, portant ainsi négativement atteinte au site et en faisant perdre à ce site son caractère exceptionnel au niveau du patrimoine, puisqu'il a été abîmé.

Le deuxième élément fondant l'action, c'est la violation de la convention cadre. Les audiences de plaidoiries ont été renvoyées au rôle suite à la nécessité de notifier la procédure aux différents créanciers hypothécaires. Vous le savez, il est évidemment important pour eux d'appréhender le risque qu'ils prendraient, s'ils devaient accorder des crédits sur base d'une inscription hypothécaire. La volonté de la Wallonie de résilier le bail emphytéotique a été notifiée à la BNP Paribas Fortis, créancière hypothécaire de l'ASBL Fond'Roy dont la créance est garantie, entre autres, par le bail sur le château. La BNP a fait valoir son droit hypothécaire et dispose désormais d'un délai d'un an pour procéder à la vente du bail emphytéotique portant sur lesdites parties non bâties.

Par ailleurs, l'AEI — Agence d'étude immobilière — a également été informée à titre conservatoire, la région contestant la créance hypothécaire qu'elle détient sur l'ASBL.

L'AEI a informé les conseils de la Région wallonne qu'elle souhaitait faire valoir ses droits et dispose dès lors d'un délai, théorique et sous toutes réserves, qui court jusqu'au 7 octobre 2012.

Enfin, Filpar SA a également, par la voix de M. Jourdain, décidé de faire valoir ses droits. Ce qui explique le fait qu'aujourd'hui, il n'a pas été possible de fixer l'audience de cette affaire.

En ce qui concerne la procédure arbitrale, prévue dans la convention cadre, l'objectif de cette procédure était la résiliation de ladite convention-cadre qui prévoyait :

- l'engagement du management à investir 100 000 euros par an et à couvrir le solde de la perte d'exploitation au-delà du subside régional ;
- la réduction du canon, initialement de 75 000 euros par an à 1 000 euros par an ;
- la subvention annuelle du département du tourisme en cas de perte, à concurrence de 50 % des pertes effectives avec un plafond de 100 000 euros ;
- le montage financier pour apurer les éléments non récurrents, c'est-à-dire : souscription par le management d'un prêt de 400 000 euros ; octroi d'un prêt de 200 000 euros via la SOGEPA d'une durée de dix ans ; intervention du Commissariat au tourisme pour 200 000 euros ; report d'exigibilité de la subvention d'équipement touristique d'un montant de 320 000 euros.

Cette procédure n'a pas encore été mise en œuvre, dès lors que la partie adverse n'a jamais couvert les frais préalables à la procédure et que la procédure de liquidation de l'ASBL, sur décision du conseil d'administration le 19 mai dernier, entraîne, conformément au bail emphytéotique, la résiliation de celui-ci.

Maître Lion, par courrier du 14 octobre dernier, conteste le point de vue de la région et a annoncé que la procédure pourrait dès lors être entamée.

Suite aux dernières évolutions, et plus particulièrement la cession d'une partie du bail à l'ASBL Jardanne et à la SA Filpar, ainsi que les droits et obligations y afférents, nos conseils nous ont informés qu'ils n'étaient pas opposés à la mise en œuvre de cette procédure. Nous allons donc le faire.

En ce qui concerne la procédure en référé pour la nomination des liquidateurs judiciaires, suite à la désignation des deux liquidateurs, les audiences ont été reportées à plusieurs reprises. Suite au changement de siège social et ne pouvant qualifier la situation de réellement urgente, la procédure a été abandonnée. Une nouvelle procédure est à l'examen et pourrait être introduite à Bruxelles mais la désignation de Maître Lion a fait évoluer les choses.

En ce qui concerne la procédure pénale, certaines infractions urbanistiques commises jusque fin 2007 ont fait l'objet d'une procédure devant le tribunal correctionnel de Dinant, au terme de laquelle diverses mesures de réparation ont été ordonnées.

Par un arrêt du 14 février 2011, la Cour d'appel a confirmé la décision du tribunal correctionnel et a condamné personnellement M. Jourdain à effectuer de nombreuses mesures de réparation du dommage causé par ses agissements.

M. Jourdain a introduit un pourvoi en cassation contre cet arrêt qui a été rejeté par un arrêt le 14 septembre 2011. Il dispose désormais d'un délai d'un

an pour réaliser les réparations telles que figurant dans l'arrêt de condamnation.

Pour ce qui concerne les repreneurs, il semble que le liquidateur n'a pas poursuivi les contacts qui avaient été établis par Maîtres Lava et De Reytere.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet, la Région wallonne est particulièrement sensible à l'activité touristique générée par l'ouverture des jardins au public. D'ailleurs, sur ma proposition, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer une avance récupérable de 75 000 euros, permettant ainsi auxdits liquidateurs d'assurer l'ouverture des jardins.

L'intention de fond reste de trouver une solution qui pérennise les jardins — élément du patrimoine et de tourisme de la région -, tout en préservant au mieux nos intérêts financiers.

Voilà, malheureusement, l'état de choses telles qu'elles se présentent aujourd'hui, puisque nous n'avons pas encore su trouver de réponse, la caractère extrêmement procédurier de M. Jourdain ne facilitant pas l'obtention d'une solution amiable.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Qui est derrière Jardanne ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Derrière Jardanne, je pense que c'est de nouveau M. Jourdain. Je vous répondrai de manière précise.

M. Borsus (MR). – Bien sûr. Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponse.

Je suis inquiet. À votre corps défendant, bien évidemment, on constate — et on l'entend même à l'écoute fusse-t-elle extrêmement attentive de l'exposé que vous venez de faire — l'enchevêtrement des procédures à différentes étapes. On mesure combien ce dossier risque de traîner encore de nombreuses années, avec des résultats qui sont aujourd'hui parfaitement incertains.

J'ai vraiment la crainte que cet écheveau de procédures nous amène à fragiliser complètement l'outil, dès l'instant où un site comme celui-là ne fait pas l'objet d'investissements, de promotion, d'un management proactif avec une vision d'avenir. C'est évidemment sa pérennité qui est compromise.

Je sais qu'un certain nombre d'infractions ont été commises. On ne peut évidemment pas les oublier, ni les considérer comme banales. En même temps, je me demande s'il n'y a aucun espace exploitable pour tenter de transiger, non pas sur ce qui a été définitivement jugé — il appartient seulement à la justice de le faire -, mais sur des éléments de nature plus contractuelle entre la région et l'exploitant antérieur, tant il est vrai que bien malin qui peut affirmer l'issue de ce qui se trame aujourd'hui. Tout ceci étant au péril de l'avenir de ce site dont vous avez rappelé qu'il est exceptionnel des points de vue touristique, patrimonial et donc économique.

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE LICENCIEMENT DU DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE D'ARCELORMITTAL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le licenciement du directeur du centre de recherche d'ArcelorMittal ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, d'abord mes bons vœux également.

Lorsque nous avons eu le débat, au mois d'octobre, suite à l'annonce de la fermeture de la phase à chaud, vous vous étiez engagé vis-à-vis de notre commission à refaire un point régulier.

C'est vrai que chaque semaine apporte son lot d'informations qui entretiennent l'inquiétude. Une semaine, c'était le directeur du centre de recherches bientôt viré. Quinze jours après, fin décembre, Renault refusait que son acier soit stocké à Liège. Je lisais ce matin un *Belga* émanant des organisations syndicales qui promettaient de venir aux vœux des différentes formations politiques liégeoises pour faire part de leur inquiétude sur le maintien notamment du froid.

Ma question porte sur ce licenciement, mais c'est aussi une façon d'avoir un angle d'attaque et de reposer l'intégralité du dossier, de voir où on en est. Je pense que la décision de ce licenciement devait être entérinée fin décembre 2011 lors de la réunion du conseil d'administration. Vous pouvez peut-être nous en dire plus, vu la présence d'un administrateur de la Région wallonne -. Si le licenciement devait être confirmé, il est évident que cela entretiendrait les craintes des syndicats et des travailleurs pour qui l'extinction du chaud entraînerait la fin du froid et, à terme, la délocalisation de la Recherche & Développement. C'est évidemment un des points névralgiques du dossier ; c'est ce qu'on a appelé le

pillage des cerveaux, de la recherche, des brevets qui vont partir ailleurs.

Il semblerait que les dirigeants européens du groupe aient annoncé une diminution des budgets de recherche de 15%. Est-il exact que le centre de recherche serait délocalisé au Luxembourg?

Où en est-on dans le dossier? Comment maintenir les 300 à 500 emplois directs et les 1 000 à 1 500 emplois indirects? Les résultats des études commandées par la région sont-ils disponibles?

Avec ce refus de Renault de stocker son acier à Liège, n'est-on pas dans un effet boule de neige, d'entraînement, dans une spirale négative? Peut-on ramener un peu de raison et de sérénité dans ce dossier, puisque ce que Renault invoque, ce sont des grèves à répétition qui lui font craindre — puisque Renault fonctionne en flux tendu — que l'approvisionnement en temps réel de ses usines ne soit pas réalisé.

(M. Mouyard, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Députée, le remplacement du directeur du centre n'a, sauf erreur, pas été entériné par le dernier conseil d'administration. Cela ne veut pas dire que cela n'arrivera pas mais si je reprends l'intitulé de votre question, le licenciement ne sera peut-être pas le mode choisi.

Mme Defraigne (MR). – Ce ne sera peut-être pas un licenciement mais un départ sous une autre forme ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est ce que j'appelais, de manière pudique, le «remplacement».

La question que vous posez est fondamentale. Si je veux résumer en un seul élément, c'est: «quelle est la stratégie aujourd'hui du groupe ArcelorMittal à l'égard de la sidérurgie implantée dans le bassin liégeois?»

Comme je l'ai déjà indiqué, c'est la question que les organisations syndicales ont posée. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas terminé la phase 1 de la phase Renault, en partie, reconnaissons-le — on ne peut pas tout mettre sur la direction d'ArcelorMittal — parce que les éléments de l'étude que nous attendions ne serons connus que dans le courant de ce mois, Syndex ayant demandé une prolongation du délai pour déposer ses conclusions.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'il est fondamental d'avoir une vision d'ArcelorMitall sur tous les outils. Nous avons reçu leur intention sur la phase à chaud — en tout cas sur une partie de la phase à chaud — et cela fait l'objet de la négociation de la phase 1 de la procédure Renault avec les organisations syndicales, appuyée par des bureaux de consultants.

Il convient également d'avoir, sur les deux autres grands chapitres — que sont les outils du froid et la Recherche & Développement -, des indications plus précises. À cet égard, nous avons eu une première réunion d'installation avec les représentants d'ArcelorMittal pour voir avec eux comment dégager justement des lignes directrices.

J'entends bien poursuivre rapidement sur cette question, car je pense qu'on a l'impression qu'on laisse aller les choses à vau-l'eau. Je le dis avec toute la gravité que cela requiert même si, reconnaissons-le, l'Europe est la seule région du monde où la réduction de consommation d'acier est aussi importante. Plutôt que de parler d'un certain nombre de choses, la France et l'Allemagne pourraient parler de politique industrielle pour relancer l'activité dans nos contrées. Cela me paraîtrait utile.

Nous allons donc continuer ces éléments dans les semaines à venir. J'aurai l'occasion de vous en reparler. J'ai pris l'engagement d'essayer d'être le plus possible à livre ouvert, tout en ayant le respect d'une forme de confidentialité demandée par ArcelorMittal. Il faut donc respecter les deux engagements et je le ferai le mieux possible.

Ce qui est fondamental aujourd'hui, c'est que des éléments stables soient donnés aux travailleurs. Je comprends leur inquiétude, je la partage, et il y a des moments où je ne comprends pas l'attitude de la direction.

En ce qui concerne la réduction de la recherche, reconnaissons qu'aujourd'hui, les avatars connus par la filiale algérienne du groupe ne sont qu'une illustration parmi bien d'autres de ce monde en mouvement. Je rappelle, je l'ai déjà dit, mais je pense que ce n'est pas inutile de réinsister, que, lorsque nous avions rencontré M. Lisin, de NLMK, il avait indiqué que le paradigme de la sidérurgie était complètement inversé aujourd'hui et que le bénéfice ne se faisait plus dans la production d'acier mais dans la détention du minerai. Par conséquent, toutes les forces vives au niveau financier des groupes sidérurgiques, aujourd'hui, sont nettement orientées vers l'amont de la chaîne plutôt que l'aval, même si, personnellement, je pense que, dans un élément de concurrence, la différenciation, et donc la qualité des produits, est un élément d'obtention des marchés, surtout les marchés qui sont en régression.

Je ne suis pas à la commande des affaires et je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les semaines qui viennent.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

C'est vrai que cette stratégie de détention du minerai est bien présente. On a eu le débat au mois d'octobre et nous avons insisté sur cette stratégie de Mittal d'acheter des mines, notamment en Inde. C'est une composante importante.

Vous avez bien résumé la stratégie d'ArcelorMittal. En effet, on a l'impression qu'on a des crises de prurit d'un côté ou de l'autre, de temps en temps avec un fait saillant, un fait marquant comme ce départ, ce licenciement, quelle que soit la façon dont on le qualifie juridiquement.

Évidemment, c'est de plus en plus nébuleux et opaque et on ne voit pas de direction précise. Je ne dirais pas laisser aller les choses à vau-l'eau. On a l'impression que c'est cela peut être la même chose en capilotade, mais en tout cas, il y a une opacité.

Vous avez dit que l'étude Syndex allait être rendue dans le courant du mois de janvier puisqu'ils ont demandé une prorogation de délai.

Je ne sais pas. Je me tourne vers Mme la Présidente. Notre prochaine commission, c'est dans quinze jours. Si, d'aventure, cette étude était disponible d'ici là, M. le Ministre pourrait nous en faire présentation. Est-ce jusqu'à la fin du mois qu'ils ont un délai ?

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je ne saurai vous la donner que quand ils me l'auront donnée.

Mme Defraigne (MR). – Oui, mais quelle est l'échéance ?

On peut consacrer une communication bien précise sur ce point-là parce que, je le disais, ce n'est pas qu'anecdotique, le fait que nous allons rencontrer les organisations syndicales lors des vœux, puisqu'elles se sont invitées pour faire part de leur inquiétude, à savoir 10 000 familles en péril.

Je pense aussi qu'on doit pouvoir dialoguer, sinon donner des réponses, des pistes, même si nous ne sommes pas à la manœuvre. Notre rôle de responsables politiques est de pouvoir donner des informations, pouvoir rassurer — je ne sais pas si on peut le dire comme ça — mais en tout cas, de communiquer.

Je ne sais pas si on peut mettre cela à l'ordre du jour dans quinze jours. En tout cas, on peut le prévoir, quitte à le supprimer. Sinon, il va y avoir un autre élément qu'on lira dans l'un ou l'autre journal. Ensuite, on déposera une question pour rester en phase avec le dossier, sachant qu'on est tous en demande de la même chose : y voir plus ou moins clair. Avoir de la transparence, en gardant la confidentialité, comme l'a dit M. le Ministre.

Prévoit-on de mettre cela à l'ordre du jour dans quinze jours ? Si on n'a pas l'étude, on annule.

Mme la Présidente. – En termes de procédure, je pense qu'il sera plus simple de demander une communication. On fera une communication à M. le Ministre pour savoir où on en est.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES SUITES DE LA REPRISE DE DUROBOR »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites de la reprise de Durobor ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en fait, je reviens assez régulièrement sur cette problématique de l'entreprise Durobor de la région de Soignies.

Après de longues négociations, un accord a été conclu avec le repreneur de Durobor, Decover, et, d'après les informations que nous avons, cet accord se résume à quelques points :

- la confirmation du nombre de travailleurs repris : 230 emplois en CDI avec maintien de l'ancienneté ;
- la définition de l'enveloppe sociale à répartir entre les 63 personnes non reprises ;
- l'engagement d'investissements ;
- un volet social encore à définir pour des personnes qui voudraient partir de manière anticipée.

Le 21 décembre dernier, les travailleurs, réunis en assemblée générale, se sont prononcés à 83 % en faveur du plan de reprise. Ce plan comprend un investissement de 25 millions d'euros en vue de

moderniser l'outil, avec un achat de fours et le remplacement de machines obsolètes.

Le plan de reprise concerne donc 230 travailleurs sur 380 au départ. Quinze autres travailleurs seront repris par un sous-traitant. La reprise du personnel sera assortie d'un alignement salarial sur le niveau des salaires du secteur, ce qui, évidemment, a une conséquence extrêmement importante. Enfin, un règlement financier séparé a été prévu pour les personnes non reprises dans la nouvelle structure. Cela s'est donc bien fait avec l'accord de 83 % des travailleurs.

Pouvez-vous nous préciser, Monsieur le Ministre, quel nouveau montage financier présidera aux destinées de la gobeleterie sonégienne ?

La SOGEPA aura-t-elle encore un rôle dans ce nouveau dispositif et lequel ? Un suivi du plan d'investissement dans l'entreprise est-il prévu de manière plus permanente ?

Comment va s'effectuer le reclassement des personnes non reprises ?

D'autre part, il y aura un volet qui va relever de la concertation au niveau fédéral. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Pour faire simple, on ne peut que saluer le sang-froid des travailleurs qui, aujourd'hui, ont approuvé un accord qui n'est pas indolore pour eux. Je voudrais dire à quel point nous avons travaillé de manière permanente pour que l'association des repreneurs perdure, puisque c'est le seul dossier que nous avions.

Aujourd'hui, la situation est relativement simple : nous attendons que le tribunal valide l'offre du repreneur et cela n'est pas encore fait.

Nous aurions espéré que cette reprise puisse intervenir avant la fin de l'année 2011. En effet, chaque jour qui passe consomme de la trésorerie et, comme vous le savez, cette trésorerie est tendue. J'ai indiqué à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'une sorte de course contre la montre. Nous pensons que le tribunal pourrait valider les choses dans les jours qui viennent. En tout cas, c'est notre objectif.

Vous avez cité les chiffres de reprise et ils sont corrects. Il y a aussi deux nouveaux fours. Quelle est l'intervention de la région ? La région a décidé de participer à la relance de cette société par une intervention de 8,3 millions d'euros. Il s'agit d'un prêt destiné à financer des investissements, en sachant que la société pourra évidemment introduire des demandes de primes à l'investissement pour améliorer encore le coût du capital.

En ce qui concerne le dossier au niveau du Fédéral, comme vous le savez, une demande est actuellement pendante devant la commission prépension et n'a pas fait l'objet d'une décision. Je pense que la ministre fédérale de l'emploi a été sensibilisée aux différents éléments, ainsi d'ailleurs que les membres de cette commission. Je ne doute pas, puisqu'il en avait pris l'engagement, que mon collègue en charge de l'emploi prendra toutes les dispositions utiles pour accompagner les travailleurs, notamment, peut-être, si cela est souhaité par les organisations syndicales, au travers d'une cellule de reconversion pour aider les travailleurs qui sont concernés à retrouver un emploi.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Il est clair que les échéances sont assez brèves puisque, normalement, la reprise est prévue pour le 16 janvier et qu'il faudrait que la situation soit très claire pour les travailleurs.

Vous avez souligné — je pense qu'on peut le faire — la maîtrise et le sang-froid dont ils ont fait preuve. Cela fait plus d'un an et demi que cette situation perdure. Ce serait dommage, autant pour la région que pour eux, si on n'arrivait pas à trouver une solution qui ramène la sérénité et qui permette aussi un développement. En effet, je crois vraiment à la capacité de cette entreprise à trouver de nouvelles pistes et de nouvelles perspectives.

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE RAPPORT DE DELOITTE CONCERNANT LA DISPARITION DES SURFACES COMMERCIALES EN CENTRE-VILLE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le rapport de Deloitte concernant la disparition des surfaces commerciales en centre-ville ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous vous souviendrez que, suite au refus du projet Citta Verde

à Farciennes, le Gouvernement wallon avait pris la décision de réaliser un schéma régional de développement commercial. Pour ce faire, le Gouvernement wallon a demandé une étude en la matière à Deloitte. Cette étude vient de vous être transmise.

C'est d'autant plus important que, comme vous le savez, la régionalisation des règles relatives aux implantations commerciales est maintenant là. On l'annonçait depuis un certain temps. Je ne sais pas exactement comment elle va se concrétiser dans les faits mais, en tout cas, cela se fait de plus en plus pressant.

Cette étude de Deloitte, par contre, annonce des éléments importants, voire même inquiétants, puisqu'elle annonce que les cellules commerciales vides dans les centres-villes pourraient passer de 13,5 % aujourd'hui à 25, voire 30 % d'ici 2025. Il semble même qu'on ne tient même pas compte des cellules commerciales vides déjà reconverties en logements ou en bureaux.

Évidemment, ces chiffres sont excessivement inquiétants et le constat, de manière globale, l'est tout autant puisque l'étude indique qu'il s'agit d'un déploiement commercial parfois chaotique à l'extérieur des centres villes, avec une régulation insuffisamment coordonnée et peu contraignante.

On envisage même qu'il y aurait un maintien du rythme de croissance des surfaces commerciales, avec pour effet, évidemment, l'accentuation du déclin de l'activité commerciale dans les centres-villes voire même l'apparition de friches commerciales aussi bien dans les centres-villes qu'en interne. En effet, les centres commerciaux sont tellement en train de se concurrencer que, à certains endroits, cela existe déjà. Le phénomène de friches commerciales arrive.

Monsieur le Ministre, je sais qu'une seconde étude est attendue avec des propositions pour enrayer cette évolution qui, je le pense, n'est voulue par personne.

Par conséquent, à ce stade, j'aimerais savoir si vous partagez les éléments qui se trouvent dans cette étude. Confirmez-vous les chiffres évoqués ? Avez-vous déjà des pistes pour essayer de régler cette problématique ? J'aimerais que vous puissiez me renseigner sur le délai de mise en place de ce futur schéma régional de développement commercial.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, avant de commenter l'article du journal *L'Écho* du 21 décembre 2011 qui faisait référence au document que j'avais adressé le 15 décembre dernier au comité d'accompagnement du schéma régional de développement commercial, il faut, me semble-t-il, faire le point sur l'état d'avancement de ce schéma.

Aujourd'hui, nous avons une analyse tout à fait affinée de la situation du commerce dans notre région.

Le document contient, outre une analyse juridique, des possibilités d'encore établir une régulation du commerce dans le cadre de l'application de la directive service, une analyse par type d'achat, par commune et par grand bassin de consommation de l'offre et de la demande en matière commerciale.

Ce premier document, sur l'ensemble des constats, fait l'objet d'un consensus avec mon collègue en charge de l'aménagement du territoire, Philippe Henry. C'est important.

Un deuxième document propose de mettre en œuvre les recommandations. Il a pu être présenté le 22 décembre dernier à mon collègue en charge de l'aménagement du territoire et à ses collaborateurs.

Il y est question des critères et procédures qui organisent la régulation du commerçant en Wallonie. Nous avons convenu que, d'ici les vacances de printemps, nous pourrions aboutir.

L'article de *L'Echo* ainsi que votre question me paraissent engendrer un certain nombre de réflexions.

S'il est en effet exact que, dans le document distribué, un taux de cellules vides pouvant atteindre 25, voire 30 % est cité, il doit être nuancé car il correspond à la projection du dispositif fédéral actuel dont j'ai toujours pensé qu'il était inapproprié. En quelque sorte, si nous ne faisons rien, on pourra atteindre ce chiffre. Or, le but de l'étude est justement de faire quelque chose.

Je pense d'ailleurs que votre question met à jour un élément important. Un certain nombre d'intervenants pensent aujourd'hui que, si on supprime la loi fédérale, il ne faudrait la remplacer par rien. Ceci aboutirait encore, à mon avis, à plus que ce que l'on a.

Je vous remercie de votre question car elle indique bien qu'on ne peut pas rester les bras ballants. Après la régionalisation — je pense que le Fédéral ne prendra plus la peine de d'amender la loi existante -, il faut faire en sorte qu'une forme de régulation arrive justement à encadrer ce problème des cellules vides et de désertification d'un certain nombre de rues commerçantes dans nos villes.

Nous devons évidemment intégrer que, dans tout noyau commercial, qu'il soit dans un centre

commercial ou dans un noyau d'habitat, il y a un *turn over* qui fait qu'il y a toujours un minimum de cellules vides. Cependant, je pense que les maintenir est possible pour justement permettre l'élasticité des choses. Il faut avoir un objectif de réduire en deçà de 10% à terme, le volume de ces cellules vides.

Ceux qui nous accompagnent proposent donc de mettre en œuvre une politique d'accompagnement qui maintiendrait entre 1,5 et 1,6 m² par habitant de surface commerciale : soit la fourchette haute, si l'on se compare à nos voisins. La politique d'accompagnement devrait maintenir un taux de cellules vides à un maximum de 15% avec un objectif plus ambitieux de 10% par rapport à une moyenne actuelle qui est de 13,5% et une situation qui, si on ne fait rien, ne ferait que progresser. La moyenne actuelle est un plancher que je considère, personnellement, comme un plafond. La politique permettrait d'atteindre 22 emplois par 1000 m² par rapport aux 20 actuellement en moyenne et aux 19 à terme, sans régulation. Elle ferait une meilleure part à 30% par rapport aux 25% actuellement des commerces accessibles par des modes de transport doux. Je pense que l'évolution des comportements de nos concitoyens doit être anticipée.

Mon propos est de dire qu'il faut renforcer les centres-villes et qu'il faut vraiment arriver à les renforcer. Concédons que des commerces tels que Decathlon, pour prendre un exemple concret, ont une difficulté d'aller s'implanter au cœur de Namur. Il faut donc parfois accepter une transaction, en sachant que toute transaction implique un certain nombre d'éléments négatifs, et autoriser Decathlon à aller à Loyers, comme vous le savez puisqu'ils viennent de s'y implanter. C'est immédiatement à côté de Namur. Il n'en demeure pas moins vrai qu'on ne rentre plus dans Namur si on va chez Decathlon. Cependant, Namur a des difficultés pour accueillir un site comme Decathlon aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'équilibre que nous allons donc devoir rechercher consiste à proposer des critères et une procédure adéquate pour réaliser le double objectif qui est, d'une part, de réguler les implantations et, d'autre part, de développer le commerce. On ne pas dire qu'on gèle les choses. Je dirais que, si on continue à faire du commerce comme on le faisait en 1900, il est probable que nos concitoyens nous le reprochent.

Ce secteur mérite évidemment une très grande attention, puisqu'il représente 9000 entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires de plus de 20 milliards d'euros et qui occupent plus de 115000 personnes. Aujourd'hui, nous continuons donc à travailler sur cette planification et je suis tout à fait conscient qu'il serait détestable de voir se développer un métier qui existe aujourd'hui aux États-Unis : la requalification de centres commerciaux abandonnés. Ce risque n'est pas simplement virtuel. Nous devons donc travailler et c'est pour cela que je continue à travailler avec mon collègue. Nous aurons l'occasion de reparler de cet élément tout à fait important et qui est structurant pour notre vie en société.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

Effectivement, nous partageons un certain nombre d'éléments concernant ce dossier. J'aurais envie de mettre en avant ceci : la manière actuelle de fonctionner n'est pas du tout créatrice d'emplois. En effet, c'est de la délocalisation pure des centres villes vers les périphéries. Cela accentue les déplacements et, donc, on doit trouver un véhicule, parce que les transports en commun ne sont pas toujours disponibles vers ces périphéries. Il faut savoir que le petit commerce est plus géré par des personnes locales qui consomment sur place, créent de la valeur ajoutée sur place. Ceci n'est pas toujours le cas des grandes enseignes.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez pris un très bon exemple pour Decathlon. Forcément, on ne sait quand même pas mettre des magasins de cette taille-là en plein centre-ville. Il y aura donc toujours des zones de chalandise en périphérie. Je pense qu'on ne sait pas faire autrement. Cependant, si on ne veille pas — je pense que dans votre réponse, vous dites justement que vous voulez y veiller et apporter des solutions — à transformer cette installation un peu désordonnée, nous irons réellement vers des friches commerciales. Cela commence déjà maintenant dans certains endroits en Wallonie. Vous avez cité les États-Unis où, là, c'est dans d'autres proportions.

Pour ce qui est des cellules commerciales vides, vous parlez d'un plafond qui est le chiffre actuel de 13,5% et vous dites qu'il faudrait essayer se rapprocher plus des 10%. Je dis même que, si on sait aller en-dessous, il faut évidemment ne pas hésiter. Sinon, nous allons avoir des villes dortoirs où il n'y aura plus d'activité sociale. En effet, l'activité commerciale est un facteur d'activité sociale aussi, puisque les gens peuvent se rencontrer.

Ces bâtiments appartiennent à des propriétaires. À un moment donné, s'ils n'ont plus le revenu de la location du point de vue commercial, il n'y a pas 36 solutions : soit on les transforme en bureaux, ou encore plus facile, en logements. On perd donc cette mixité que doit avoir un centre-ville.

Je vous encourage donc vraiment à continuer et à aller dans ce sens.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 23 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, Présidente

M. Marc Bolland, PS

M. Willy Borsus, MR

Mme Christine Defraigne, MR

Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH

M. Yves Jeholet, MR

Mme Joëlle Kapompolé, PS

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

M. Gilles Mouyard, Président

M. Christian Noiret, Ecolo

Mme Isabelle Simonis, PS

M. Olivier Vanderijst, Président du Comité de direction de la SRIW

Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGC	Accord général sur le commerce et les services
asbl	Association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
BNP	Bruto Nationaal Product
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CMI	Cockerill Mechanical Industry
FEI	Fonds européen d'investissement
GIMV	Gewestelijke investeringsmaatschappij van Vlaanderen
GRE	Groupement de redéploiement économique
HORECA	Hôtels, restaurants, cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
PME	Petites et moyennes entreprises
SAR	Schéma d'aménagement régional
SEC	Système européen des comptes
SFPI	Société fédérale de participations et d'investissement
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de Financement
SOWECSOM	Société wallonne d'économie sociale marchande
SRI	Société régionale d'investissement
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
UCM	Union des classes moyennes
UWE	Union wallonne des entreprises